



LA MÉTÉO: CIEL VARIABLE.
MINIMUM: -19°, MAXIMUM: -9°.
DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT. DÉTAILS PAGE A 2

SEARS
Janvier,
le mois des soldes
En vigueur du 14 au 19 janvier

35 cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Ailleurs au Québec: 50 cents

MONTRÉAL, VENDREDI 11 JANVIER 1985, 101^e ANNÉE, N° 82, 58 PAGES, 4 CAHIERS

LA RÉFORME FISCALE FAVORISE UNE INCITATION AU TRAVAIL

Québec propose d'alléger les impôts de tous les Québécois

■ QUÉBEC — La réforme fiscale proposée hier par le ministre des Finances, M. Yves Duhaime, se traduira par des réductions d'impôt de près de \$800 millions dont profiteront tous les contribuables québécois.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

Mais ceux-ci doivent s'armer de patience car ce n'est vraisemblablement pas avant quelques années que les bonnes nouvelles contenues dans le Livre blanc sur la fiscalité des particuliers seront toutes mises en oeuvre.

Le ministre a en effet indiqué qu'il avait l'intention de consulter largement les Québécois avant de prendre une décision finale sur la réforme et qu'ensuite sa mise en application se fera graduellement, à mesure que le gouvernement pourra dégager la marge de manoeuvre de \$600 millions dont il aura besoin pour en payer le coût.

«Car il n'est pas question que les réductions d'impôt soient financées par une hausse du déficit», a déclaré M. Duhaime.

Il lui faudra aussi négocier avec le gouvernement fédéral afin qu'il accepte de dépenser les \$200 millions que lui coûterait le partage des frais du programme de revenu garanti.

Il reste néanmoins possible que certaines des mesures proposées soient contenues dans le budget du printemps prochain. «Je ne promets rien mais je n'exclus rien», a dit le ministre, avant d'ajouter, tout sourire, qu'il souhaitait une baisse d'impôt pour les Québécois.

La consultation, qui devrait se faire d'ici à juin, aura surtout pour but d'entendre les représentations des intéressés sur les trois options identifiées dans le Livre blanc.

Cependant, si le gouvernement dit privilégier la première option, il n'a pas encore tout à fait fait son nid et présente les deux autres options avec force détails. Même qu'il n'est pas be-

voir QUÉBEC en A 2



M. Yves Duhaime, ministre des Finances, a déposé, hier, le Livre blanc sur la fiscalité des particuliers.

photolaser CP

LES POINTS SAILLANTS

QUÉBEC (PC) — Voici les points saillants du Livre blanc sur la fiscalité des particuliers dévoilé hier par le ministre des Finances, M. Yves Duhaime:

- réduction d'impôt pour l'ensemble des contribuables de l'ordre de \$800 millions;
- augmentation de la déduction pour frais de garde pour les enfants d'âge pré-scolaire de \$2 000 à \$3 120;
- l'un ou l'autre des conjoints pourrait déduire de sa déclaration de revenus les frais de garde;
- remplacement des allocations familiales par une exemption pour personnes à charge de moins de 16 ans;
- les bénéficiaires d'aide sociale aptes au travail et disponibles continueront de toucher leurs prestations mais ceux qui refusent de participer à une activité préparatoire à l'emploi verront leur chèque réduit;
- le taux maximum d'imposition sera réduit de 60,4 à 58,4 p cent;
- le seuil d'imposition sera relevé si bien que seul le contribuable gagnant plus de \$16 000 ou \$19 000 (selon l'option choisie) paiera de l'impôt;
- les jeunes de moins de 30 ans qui travaillent mais qui n'ont pas d'enfants seront admissibles au programme de supplément au revenu au travail;
- l'exemption de conjoint sera étendue aux couples en union de fait (non mariés);
- nouvelle exemption de \$684 pour les personnes habitant seules un logement autonome.

■ **Le testament de Jacques Parizeau**
■ **Pour tout le monde, mais pas pour demain**

pages A 8 et A 9

AUJOURD'HUI

Battu 5-2: un 6e match sans victoire pour le Canadien

pages 2 à 6



■ **SINISTRÉS**
Les victimes de l'incendie de la rue Papineau retournent dans les deux immeubles ravagés par les flammes, dans l'espoir d'y récupérer des effets que le feu aurait épargnés. page A 3

■ **MÉTRO**
Le ministre des Transports, Guy Tardif, avise la CUM que la ligne de métro envisagée vers Montréal-Nord devra être construite selon le procédé fer sur fer. page A 5

■ **LE TEMPS D'UNE PAIX**
L'auteur du Temps d'une paix, Pierre Gauvreau, confirme que Radio-Canada a bien l'intention de diffuser cette série en 20 tranches d'une heure la saison prochaine. page C 1

■ **DÉSARMEMENT**
Le gouvernement des États-Unis exhorte le Congrès à ne pas compromettre les nouvelles négociations sur le désarmement avec Moscou. page A 10

L'endettement donne bien des tracas aux organisateurs du prochain congrès libéral

■ OTTAWA — Aux prises avec une dette de \$3,8 millions et en danger de se faire supplanter par le Nouveau parti démocratique, le Parti libéral du

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

Canada est à ce point en difficultés que ses dirigeants ne savent pas comment financer le congrès sur la réforme promis par la présidente du parti, Mme Iona

Campagnolo, pour l'automne prochain.

La situation est d'autant plus compliquée que l'exécutif national a promis l'an dernier, en décidant que le congrès de leadership serait à Ottawa, de donner la priorité à Edmonton et en deuxième lieu à Montréal, pour la tenue du prochain congrès national.

Or comme la représentation de l'Est est numériquement plus importante que celle de l'Ouest,

il en coûterait beaucoup plus cher si les congressistes étaient convoqués dans l'Ouest, en raison des frais de transport.

Normalement, les associations de comités assument les frais d'inscriptions des délégués, à raison d'environ \$500 par personne. L'organisation même du congrès représente une dépense minimale de \$1 million pour un parti comme le PLC. En général, les frais d'inscription des délégués sont établis de manière à autofinancer l'organisation du congrès.

Des membres de l'exécutif national ont songé à limiter à deux personnes par comté (au lieu de

neuf) le nombre de délégués. Les avocats consultés ont toutefois mis l'exécutif national en garde contre une telle décision, qui irait, selon eux, à l'encontre de la constitution du PLC. L'une des vice-présidentes du parti au Québec, Mme Lyse St-Martin Tremblay, a fait savoir hier qu'une autre option était considérée. Il s'agirait de décentraliser le congrès et de le tenir simultanément dans deux ou

voir CONGRÈS en A 2

SOMMAIRE

Annonces classées B 3, B 8, B 9, C 5 à C 8

Arts et spectacles
— Informations..... C 1 à C 4
— Horaires..... B 10

Décès, naissances, etc..... C 9

Économie..... B 1 à B 6

Éditorial..... A 6

FEUILLETON
«Les portes tournantes»..... B 9
Horoscope..... C 6
Le monde..... A 10
Météo..... A 2
Mots croisés..... C 7
«Mot mystère»..... C 6
Quoi faire aujourd'hui..... B 10
Télévision..... C 1
Tribune libre..... A 7

TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées..... 12, 13
Mots croisés..... 18

EN APERCEVANT LÉVESQUE ET UN MINISTRE À LA TÉLÉ

Un jour, ils vont tous se faire tuer, avait déclaré Denis Lortie à un ami

■ QUÉBEC — Trois jours avant de faire irruption dans l'Assemblée nationale et d'y blesser mortellement trois employés, Denis Lortie avait fait

LÉOPOLD LIZOTTE

une inquiétante prédiction, a-t-on appris hier au procès du jeune militaire accusé de la tuerie du 8 mai.

Alors qu'il regardait à la télévision un bulletin de nouvelles

montrant le premier ministre René Lévesque sortant de son bureau de Montréal avec un de ses ministres, il avait immédiatement fait remarquer à son voisin de table, à la cafétéria: «Un jour, ils vont tous se faire tuer.»

C'est au cours de cette même journée, ainsi que d'autres témoins l'ont établi, qu'en dépit d'avoir difficilement obtenu un congé, il s'était présenté au bunker de la base de Carp, près d'Ottawa, où il travaillait, pour

prétendument expédier certaines tâches urgentes.

Il en avait plutôt profité pour s'emparer notamment des deux mitraillettes et du stock de balles qu'il allait utiliser, d'abord à la Citadelle, puis au parlement, vers 9h45 dans la matinée du 8.

Une trentaine d'autres militaires étaient assis dans la salle où le prévenu aurait fait cette étrange prophétie au technicien

d'ordinateur Daniel Filion, mais ce dernier a déclaré au jury que préside le juge Ivan Migneault qu'il ne croyait pas que d'autres aient pu l'entendre, le prévenu ayant fait cette réflexion sur un ton absolument normal.

Plus tard, un couple de Hull est venu raconter comment il avait rencontré Lortie à trois occasions dans la journée du 7. La toute première fois, ce fut à l'Assemblée nationale justement. A

voir LORTIE en A 2

LA RIO RECOMMANDE LE PARACHÈVEMENT DU STADE

ÇA NE PRESSAIT PAS. IL A BIEN FALLU UNE CENTAINE D'ANNÉES POUR BÂTIR NOTRE-DAME DE PARIS.



ÉPARGNE-RETRAITE TRUST GÉNÉRAL

NOS REER SUSCITENT BEAUCOUP D'INTÉRÊT

TOUT SUR LES REER DANS INFO-REER, LE BULLETIN GRATUIT DU TRUST GÉNÉRAL

TÉLÉPHONÉZ-NOUS - Succursales:
• Laval: Place du Carrefour, 882-3200
• Ville Mont-Royal: Centre Rockland, Niveau 2, 341-1414
• Outremont: 1, Vincent à Jody, 739-3165
• Mt/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 881-8383
• Mt/University: 1, 100, University, 871-1200

Conseillers:
Laval/Chomedey: 887-6740
Mt/Aboulin: 382-5000
Langueville: 651-9331
St-Hubert: 462-0880 Granby: 378-8461

11 ¼% (5 ans) **11%** (3 ans) **10 ⅜%** (1 an)

Dépôts garantis: Int. an. • Min. 500 \$ • Taux sujets à confirmation

LORTIE

SUITE DE LA PAGE A 1

ce moment-là, il s'était offert comme interprète, avait voulu dîner avec les deux visiteurs hulois. Devant la déception du mari de voir qu'il n'y avait pas de séance ce jour-là, l'accusé aurait fait remarquer que le lendemain (8 mai), à 10h, on siègerait effectivement sur une question de comptes ou de budget.

Même si l'épouse convient que l'accusé s'est peut-être indument interposé dans leur conversation ce matin-là, elle le qualifie tout de même de serviable et de gentil. Le mari, de son côté, ne donnera aucune explication au fait qu'il lui a porté peu d'attention, aussi bien au Parlement que dans une brasserie et un magasin du centre commer-

cial Laurier, où ils l'ont subéquemment croisé.

Ils l'ont quand même trouvé d'allure normale. Toute la journée, une dizaine de témoins ont pareillement soutenu qu'il agissait comme la majorité des gens, même s'il avait de sérieuses difficultés d'élocution.

Ces difficultés, selon des camarades, auraient pu s'expliquer, à une époque, par le fait qu'il ne portait pas de prothèse dentaire. Mais, généralement, s'il avait des problèmes d'élocution c'est qu'il voulait s'exprimer trop vite et de façon saccadée. Il parlait comme s'il avait eu une patate chaude dans la bouche, selon l'expression d'un de ses meilleurs compagnons, et sautait vite d'un sujet à un autre lorsqu'il ne pouvait trouver ses mots sur le premier.

LA TUERIE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La question de la langue au sein des forces armées obsédait Lortie

Même si, selon ses compagnons de travail ou de chambre, Denis Lortie avait autant de difficulté à se faire comprendre en français qu'en anglais, il semble toutefois que la langue la plus couramment employée au sein des forces armées canadiennes l'ait fortement troublé.

Un instructeur de tir, qui croit avoir été un de ses meilleurs compagnons, a même soutenu qu'une nuit ils en avaient discuté de 23 h à 5 h du matin.

L'accusé se plaignait alors amèrement de ce que les recrues francophones devaient rapidement se mettre à l'étude de l'anglais dès leur enrôlement, et que, même avec une connaissance convenable de cette langue, ils avaient de grandes difficultés à monter en grade. Cependant que les anglophones, eux, pouvaient décrocher facilement des postes supérieurs sans avoir à étudier le moindrement le français.

Tout au long de la journée, cette question de la langue est maintes fois revenue devant les jurés. Alors que, assez bizarrement, on devait recourir à des interprètes pour les témoignages de deux sous-grades portant les noms français Chénier et Ricard, les témoins suivants, s'appelant Gray et Forrester, s'exprimaient fort convenablement en français.



Le caporal Denis Lortie

croquis PC

Dans le cas du sergent Ronald Chénier, le procureur de la défense, Me André Royer, a fait admettre au témoin qu'il comprenait et parlait parfaitement le français. Mais, cette admission faite, Chénier devait refuser quand même de déposer dans cette langue. « Je préfère témoigner en anglais », insista-t-il.

De ces divers compagnons de travail ou de manoeuvres, on devait apprendre plusieurs détails sur le comportement, généralement qualifié de normal, du caporal Lortie.

C'est ainsi qu'il aurait souvent eu à la bouche les expressions « Je vais capoter », ou encore « M'a virer fou ».

Bon travailleur, selon l'avis général, il aimait faire des blagues (pas toujours bien comprises, semble-t-il), mais il apprenait assez vite.

Au tir, par exemple, ses premiers essais avaient été désastreux; mais il avait finalement passé tous ses examens. Et il semble, en particulier, avoir retenu qu'on peut tirer plus vite et plus longtemps en attachant des chargeurs de mitraillette ensemble. Dans son « bagage » saisi au Salon bleu, on avait effet retrouvé deux chargeurs qui avaient ainsi été liés au ruban gommé.

QUÉBEC

SUITE DE LA PAGE A 1

soin de lire longtemps entre les lignes pour comprendre que le gouvernement ne détesterait pas trop se faire pousser à choisir l'option 3.

Les trois options impliquent des réductions importantes d'impôt, mais la première ne modifie pas la philosophie du régime actuel et maintient intégralement les prestations sociales.

La deuxième, conformément aux intentions annoncées par M. Jacques Parizeau dans son budget de 1983, contient plusieurs mesures d'incitation au travail pour les assistés sociaux et les bas salariés. Elle prévoit que les gens aptes au travail qui refusent de s'inscrire aux programmes gouvernementaux favorisant leur retour sur le marché de l'emploi, seront pénalisés.

La troisième option se distingue de la précédente en prévoyant une réduction beaucoup plus importante de l'impôt sur le revenu. Mais en contrepartie, la taxe de vente s'appliquerait à tous les produits, à l'exception des aliments, des médicaments prescrits et des services professionnels.

Toutefois, la plupart des mesures proposées s'appliqueraient, quelle que soit l'option choisie.

Voici les principales:

■ réforme en profondeur des tables d'impôt et du régime des exemptions et des déductions pour faire en sorte que le contribuable ne soit pas imposé sur la partie de son revenu nécessaire pour subvenir à ses besoins essentiels;

■ dans cette optique, le gouvernement propose un nouveau système de crédit de taxes foncières et de crédit de taxe de vente pour les travailleurs à faible revenu. Les mêmes pourront également bénéficier d'un régime de réduction forfaitaire d'impôt qui pourra diminuer jusqu'à \$530 leur impôt à payer;

■ tout un train de mesures visent à faire en sorte que les parents ne soient pas pénalisés. Cela se fait notamment par une augmentation des déductions et un régime plus avantageux de déductions pour frais de garde; ■ réduction générale d'impôt, augmentation importante du ni-

veau de revenu à partir duquel le contribuable est imposé au maximum, et légère diminution de ce taux maximum;

■ création d'un programme de garantie du revenu intégrant les divers programmes sociaux actuellement offerts aux bas salariés et à ceux qui n'ont pas d'emploi.

Selon les auteurs du Livre blanc, les couples avec enfants seront les grands bénéficiaires de la réforme. Mais les célibataires et les familles monoparentales à faible revenu, de même que les hauts salariés, s'en tirent également fort bien.

Le gouvernement établit par ailleurs clairement que c'est l'option 3 qui aurait de loin les effets économiques les plus importants, notamment en termes de production et de création d'emplois. On estime, par exemple, qu'elle pourrait aboutir à la création de 73 000 emplois, contre 58 000 pour l'option 2 et seulement 30 000 pour la première option.

Pour ces raisons, l'option 3 est aussi celle qui, à long terme, coûterait le moins cher au gouvernement en lui apportant de nouvelles entrées fiscales de \$225 millions contre \$100 millions pour l'option 2 et \$68 millions pour l'option 1.

M. Duhaime a été plutôt évasif quand il s'est agi d'expliquer pourquoi le gouvernement ne favorisait pas alors carrément l'option 3 plutôt que de se situer au centre. Une généralisation de la taxe de vente pourrait avoir l'effet d'augmenter l'épargne et donc de diminuer la consommation, s'est-il contenté de dire.

Mais il a bien insisté pour préciser que l'option 2 était seulement privilégiée et que la consultation pourrait modifier le choix du gouvernement.

C'est l'ex-ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, qui est le véritable auteur du Livre blanc, qui n'a pas été retouché depuis sa démission en novembre dernier.

M. Parizeau avait annoncé son intention de réformer la fiscalité des particuliers dans son budget du printemps 1983. La réforme devait alors entrer en vigueur dès le printemps 1984.

Mais sa réalisation s'est avérée plus difficile qu'escompté, le sujet suscitant de profonds désaccords entre les divers ministres concernés.

Un nouveau sommet de la consommation d'électricité

Pour la deuxième fois en trois jours, la demande d'électricité a atteint un nouveau sommet au Québec, mercredi, à la faveur de la vague de froid.

Hydro-Québec rapporte qu'elle a dû fournir un record de 22 916 mégawatts pour satisfaire aux besoins de ses abonnés québécois.

Cette pointe a été enregistrée à 17 h 04, mercredi. À ce moment, le mercure indiquait -17 à Montréal.

Si l'on tient compte des exportations, qui représentaient 1 783 mégawatts, la demande totale

sur le réseau s'est élevée à 24 699 mégawatts.

Au cours de l'hiver 1983-84, la demande maximale enregistrée pour le Québec avait été de 20 695 mégawatts. Ce record a été dépassé en décembre dernier, et aussi lundi dernier avant d'atteindre le nouveau sommet de mercredi.

Soulignant qu'elle disposait d'une puissance de plus de 25 000 mégawatts, Hydro-Québec a indiqué dans un communiqué qu'elle était prête à faire face à une demande encore plus forte.

— Presse canadienne

Est-ce arrivé à cause de la Charte?

Interrogés par le procureur de la Couronne, Me André Plante, plusieurs témoins sont venus décrire, hier, au procès de Denis Lortie, accusé de la tuerie du 8 mai à l'Assemblée nationale, les extraordinaires mesures de sécurité prises pour protéger les armes entreposées dans la voûte du bunker gouvernemental de la banlieue d'Ottawa.

Comment alors le jeune militaire a-t-il pu quitter cet endroit, trois jours avant la fusillade, sans être le moindrement inquiété?

La question a évidemment été posée à l'un des membres de la police militaire, qui avait justement à surveiller les entrées et sorties à la porte de la base ce jour-là.

À l'étonnement de tout le monde, l'agent Jean-François Forrester a convenu qu'à un certain moment le prévenu est passé à son poste de garde et a déposé près de son bureau, sur le parquet, le « ruck sack » qui contenait son « armement ».

Un autre soldat de la base a

alors fait une remarque au sujet du colis, mais il n'est lui-même aucunement intervenu. Pourquoi? Tout simplement, dit-il, parce que, depuis l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, les autorités de la force policière dont il fait partie ont indiqué à leurs subalternes que, désormais, ils ne pouvaient effectuer quelque fouille que ce soit sans que celle-ci soit justifiée par des soupçons ou une plainte.

Or, personne ne s'était plaint du transbordement qu'était en

voie d'effectuer Lortie, ce jour-là, et il n'avait lui-même aucune raison de soupçonner quoi que ce soit de répréhensible de la part de ce compagnon qu'il respectait, en qui il avait pleine confiance et pour lequel il avait neutralisé le système d'alarme relié à la voûte un peu plus tôt.

La charte aidant, le jeune caporal s'engouffra donc sans plus dans le tunnel menant hors du complexe, avec ses armes et son déguisement, en route pour Québec.

Fuite de gaz à Londres: l'explosion fait 8 morts

LONDRES (d'après CP) — Creusant de leurs mains nues, les pompiers ont réussi, hier, à secourir une femme qui était demeurée enterrée vivante pendant six heures dans les débris d'un luxueux immeuble détruit par une explosion de gaz naturel qui a causé la mort d'au moins huit personnes.

On précise que huit corps avaient été recouverts hier soir, et au moins encore une personne demeurait encore prisonnière dans l'immeuble ravagé, l'un des édifices de trois étages des appartements Manor Fields, situé dans le quartier de Putney Hill, dans le sud de Londres.

La rescapée, Eve Krejci, âgée de 35 ans, n'a pu être repérée que parce qu'elle s'était mise à taper sur les briques qui la recouvraient.

L'un des secouristes qui fouillaient l'immeuble, pensant avoir entendu des tapotements, demanda le silence, et pendant une minute, plus un bruit ne s'échappa de la foule de policiers, de pompiers et de badauds. Le tapotement fut localisé, et les pompiers se mirent à creuser de leurs mains nues, n'osant pas utiliser une pelle mécanique de peur qu'une étincelle ne provoque une nouvelle explosion.

La jeune femme fut extraite quelques instants plus tard de sa tombe et conduite à l'hôpital, où son état a été jugé très satisfaisant dans les circonstances.

Un locataire de l'immeuble avait appelé la compagnie de gaz à l'aube pour signaler une odeur suspecte, et une équipe était déjà en route lorsque l'explosion survint, à 7 h 20, faisant s'effondrer l'immeuble de trois étages et provoquant un incendie qui ne fut maîtrisé qu'après deux heures d'efforts.

L'accident a forcé la police à fermer la route A3 au beau milieu de l'heure de pointe du matin, ce qui a provoqué un embouteillage de 16 kilomètres de longueur.



Eve Krejci, 35 ans, a échappé de justesse à une mort horrible, hier, les policiers et pompiers l'ayant tirée des débris qui l'avait ensevelie après l'explosion, due à une fuite de gaz, d'un immeuble du sud de Londres.

téléphoto AP

Hanigan à la tête de Via Rail?

Selon une rumeur qui circule à Ottawa, le ministre des Transports Don Mazankowski envisagerait de nommer soit Lawrence Hanigan, candidat conservateur défait aux élections du 4 novembre dernier, soit Garth Campbell, ancien vice-président de Via, à la tête de Via Rail.

Ces spéculations font suite aux informations, publiées hier, voulant que le gouvernement Mulroney ait réclaté la démission des 15 membres du conseil d'administration de Via Rail, y compris celle de son pdg Pierre Franche. Toujours d'après ces mêmes informations, Ottawa voudrait diriger la société par l'intermédiaire d'un comité spécial de trois membres mis sur pied l'an dernier, chargé de recommander des améliorations au service offert par Via.

Hier, le ministre des Transports s'est cependant refusé à tout commentaire sur cette affaire. Interrogé à sa sortie d'un hôtel d'Edmonton, il a réitéré son intention de ne pas faire de déclaration à ce sujet avant la conférence de presse prévue pour mardi, à Ottawa. Il doit y annoncer le rétablissement prochain de trois liaisons ferroviaires abolies en 1981.

M. Hanigan, qui est présentement président de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal, avait été battu par Raymond Garneau, tête d'affiche du Parti libéral, dans la circonscription de Laval-des-Rapides.

Pour sa part, M. Campbell a déjà occupé les fonctions de vice-président des services de transport de passagers auprès de CN Rail avant de se joindre à Via lors de la mise sur pied de cette dernière société.

CONGRÈS

SUITE DE LA PAGE A 1

trois régions du pays. M. Turner passerait quelques heures dans chacune de ces réunions. Aucune décision n'a encore été prise, et l'exécutif national doit trancher cette question lors de sa réunion du 7 au 10 février à Toronto.

La controverse s'est toutefois installée au sein du parti entre les tenants d'un congrès à Edmonton et ceux qui préfèrent Montréal.

De nombreux députés et présidents d'associations, de comté

font valoir que si le parti veut amorcer sa reconstruction, il doit le faire dans l'Est où il a encore une certaine base, avant de se lancer à la conquête de l'Ouest où il est pratiquement inexistante.

La situation est toutefois gênante du fait que M. John Turner et Mme Iona Campagnolo, qui sont tous deux de la Colombie-Britannique, ont été élus à leurs fonctions respectives en promettant de rebâtir le parti dans l'Ouest.

Outre les tracas financiers et politiques, la convocation même de ce congrès cause des maux de

tête à M. Turner, qui craint de voir ses adversaires y soulever la question de son leadership. Si le congrès se passe dans l'Ouest, la décision sèmera la colère chez les militants du Québec et de l'Ontario qui ne pourront y participer qu'en nombre limité en raison des coûts. Mais si le congrès se tient à Montréal, M. Turner se retrouvera dans le fief de son ancien adversaire, M. Jean Chénier.

En fin de compte, M. Turner et de nombreux libéraux se seraient bien passés de ce grand congrès sur la réforme décidée par Mme Campagnolo. Même

les membres de la commission politique du PLC ont jugé qu'un tel congrès, plutôt technique, n'intéresserait guère les gens et risquait de tourner au fiasco s'il attirait pas suffisamment de libéraux. Pour contourner cette difficulté, la commission politique recommandera à l'exécutif national que le congrès consacre une journée à discuter de « politiques ». Mais une journée de plus en congrès, c'est une journée de plus de dépenses pour les délégués. À moins d'amputer sur les temps alloués à la discussion sur la réforme. Mais ce dernier point est, en principe, le but même de la réunion!

La Quotidienne	à trois chiffres	à quatre chiffres
	232	5379

LA MÉTÉO

DATE: Vendredi 11 janvier 1985
 AUJOURD'HUI: Min.: -19° Max.: -9°
 CIEL VARIABLE
 VENTS MODÉRÉS
 DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT

Québec		
Abitibi	-25	-14
Ottawa	-19	-9
Laurier	-24	-12
Capitale	-19	-9
Mauricie	-25	-14
Québec	-22	-12
La-Saint-Jean	-22	-12
Bas-Saint-Jean	-18	-11
Bas-Carleton	-14	-5
Sept-Îles	-18	-10
Canada		
Victoria	-2	4
Edmonton	-23	-15
Regina	-20	-10
Winnipeg	-29	-21
Toronto	-18	-8
Fredericton	-17	-13
Halifax	-13	-11
Charlottetown	-17	-15
Saint-Jean	-17	-11

États-Unis		
Boston	-11	-7
Buffalo	-16	-10
Chicago	-7	-4
Miami	10	24
New York	-8	-4
N.-Orléans	7	16
Pittsburgh	-9	-5
S. Francisco	4	12
Washington	-4	-1
Dallas	2	6

les capitales		
Amsterdam	-14	-3
Athènes	7	12
Acapulco	32	20
Berlin	-11	-6
Buenos Aires	-10	1
Carthagène	21	35
Copenhague	-20	-15
Hong Kong	9	13
La Crosse	13	25
Liabonne	1	7
Londres	-1	3
Madrid	-10	4
Moscou	-17	-11
Mexico	7	20
Oso	11	8
Paris	-10	0
Rome	-1	3
Séoul	-9	4
Stockholm	-11	-10
Trinidad	31	
Vienne	-14	-10

DEUX FOIS PLUS D'APPELS ET 20% MOINS D'AMBULANCES

Urgences Santé ne peut satisfaire à la demande

Depuis quelques semaines, Urgences-Santé reçoit pratiquement deux fois plus d'appels qu'en temps habituel, soit jusqu'à 1 800 par jour, comparativement à une moyenne de 900 à 1 000. Comme le service est privé d'environ 20 p. cent de son équipement ambulancier, la priorité est accordée aux appels hors établissements. Cela explique les délais importants subis par les malades demandant un transport inter-établissements.

HUGUETTE ROBERGE

Après discussions avec les différents propriétaires d'ambulances, le directeur général d'Urgences-Santé, M. Bernard Lefebvre, estime qu'il faudra encore environ deux semaines avant que les ambulances endommagées au cours de la récente opération « moyens de pression » du personnel ambulancier puissent réintégrer la flotte normale.

• Il se passe que nous traversons les pires périodes de pointe de l'année, soit décembre et janvier, au cours desquelles les appels quotidiens se font beaucoup plus nombreux. Ce sont les mois d'accidents cardiaques, de chutes sur les trottoirs, d'incendies. Mercredi de cette semaine, par exemple, nous avons dû couvrir trois importants incendies avec blessés. Or, à certains moments de la journée, nous nous trouvons en déficit de 12 à 15 véhicules pour assurer le transport ambulancier de patients d'un établissement de santé à un autre, ou d'un établissement à leur domicile. •

En raison de cette situation difficile, Urgences-Santé a décidé d'étaler la demande, et avisé les directions des établissements qu'elles devaient s'attendre à des délais du transport ambulancier, dans les cas de patient qui peuvent subir ces délais.

• Il est évident qu'en raison des circon-

tances, augmentation du volume d'appels et réduction du nombre d'ambulances disponibles, nous nous trouvons dans l'incapacité d'assumer le transport normal en cette période de l'année. À peine pouvons-nous assumer la moitié du volume régulier (environ 200) de transports inter-établissements en journée. À deux heures de l'après-midi, nous enregistrons parfois des retards de 40 transports. Et les délais peuvent atteindre quatre ou cinq heures, allant jusque tard en soirée. •

• Mais il nous faut aller au plus urgent, c'est-à-dire là où il n'y a aucune ressource à proximité du patient en besoin de secours médical. Encore que, parmi les patients qui attendent un transport inter-établissements, certains peuvent être transportés en priorité, compte tenu de leur condition. Il appartient alors au personnel hospitalier qui fait la demande à Urgences-Santé d'exposer l'urgence. •



photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

Caesar Gray et Danielle Brunet.

Pas de libération pour Caesar Gray

Caesar Lancelot Gray, détenu depuis plus de huit mois pour entrée illégale au pays, ne sera pas libéré. Les autorités de l'Immigration estiment qu'il ne se présenterait pas si un ordre d'expulsion était émis, son cas étant encore pendu devant la Cour fédérale. • Il n'a jamais montré de respect pour la loi de l'immigration », a souligné l'arbitre Claude Perron qui devait se prononcer sur sa libération, hier matin, lors de la séance hebdomadaire de révision de détention.

LILY TASSO

De semaine en semaine pendant trois ou quatre mois, Caesar Gray avait espéré en vain cette libération, étant donné qu'on lui faisait transporter ses bagages à chaque séance de révision de l'hôtel Holiday Inn-Chateaubriand, où il est détenu, au Centre d'Immigration du Canada, rue Guy.

On sait que M. Gray, un soudeur guyanais de 39 ans, risque la déportation pour être entré illégalement au pays, il y a un an. Arrivé une première fois au Canada en 1977, il avait été expulsé l'année suivante à la suite d'une accusation de fraude. Il se rend alors en Angleterre avec sa compagne, Mme Danielle Brunet. Neuf mois plus tard, cette dernière décide de rentrer au Canada où elle avait laissé ses deux filles, nées de mariages précédents. Caesar Gray retourne avec elle sans le consentement du ministre de l'Immigration, indispensable dans le cas d'une personne déportée. Il travaille dans l'illégalité et sa compagne lui donne deux enfants, aujourd'hui âgés de deux et quatre ans. Arrêté en juin 1982, il est libéré sous cautionnement et réintègre son emploi. En décembre 1983, il se rend en Angleterre dans l'espoir d'obtenir le divorce de sa première femme jamaïcaine, en vue d'épouser Danielle Brunet. Mais, ayant perdu son droit de séjour, il est renvoyé sur Montréal d'où on le déporte en Guyane.

En janvier 1984, il retourne encore une fois à Montréal, via les États-Unis avec de faux papiers, afin de prendre soin de ses enfants, leur mère étant hospitalisée. Il est arrêté en juin, et détenu depuis.

Une autre version des faits

À énumérer les faits sans savoir ce qui les a motivés, on a l'impression que M. Gray n'en fait qu'à sa tête et qu'il demande ensuite au gouvernement d'être bon pour lui.

Caesar Gray reconnaît qu'il n'a pas respecté la loi, mais « de juin 1982 à décembre 1983, quand je devais me présenter à l'agent des libérations conditionnelles, je le faisais volontairement », dit-il. Sa compagne souligne que ce sont les propres patrons de M. Gray, la firme Weisz & Price, qui ont versé son cautionnement de \$1 500.

M. Gray explique qu'il cherchait à épouser Danielle Brunet depuis six ans, mais il lui fallait d'abord divorcer. C'est ce qui l'a poussé à se rendre en Angleterre sans permission en 1983. Il se serait passé du voyage s'il avait su que le divorce avait été prononcé... trois années plus tôt.

Facteur positif

De son côté, Me Weigler a rappelé que le mariage dans le cas de M. Gray et Mme Brunet, aurait été considéré comme un facteur positif par les autorités. En effet, le guide de l'immigration donne comme exemple de cas pouvant justifier une recommandation visant à faciliter l'admission du requérant se trouvant au Canada, l'existence d'un enfant qui pourrait souffrir d'une séparation de l'un de ses parents. • Et dans ce cas, ils sont trois », insiste Me Weigler, car en plus des deux petits, il faut compter leur demi-soeur, âgée de 11 ans, qui est très attachée à Caesar.

L'avocat a ajouté qu'il avait écrit à ce propos au ministre de l'Immigration le 14 décembre dernier, par courrier recommandé et expresse, mais que les annexes — photos et rapport de psychologue donnant une image forte et positive du père — avaient été perdues par le bureau du ministre. • J'ai dû en expédier d'autres lundi dernier par messenger », dit-il.

Entre-temps, Caesar Gray a demandé par la voix de son avocat de se marier, tout en étant détenu. On attend aujourd'hui la réponse du directeur de l'Exécution de la loi au Centre d'Immigration du Canada.

Peu de choses ont échappé aux flammes

Les deux immeubles situés au 9770 et au 9780 de la rue Papineau, qui ont été la proie des flammes mercredi après-midi, ont été très fréquentés hier. De nombreux ex-locataires ont visité leurs pénates dans l'espoir de récupérer quelque chose que le feu aurait épargné.

RONALD WHITE

• C'est incroyable, il ne reste rien à l'emplacement où était notre salon, pas même la trace de nos meubles », dit Salah Taghdi, un jeune homme d'origine libyenne, au pays depuis le printemps.

• La seule chose qui n'ait pas complètement brûlé, c'est notre coran », dit-il en essayant de ramasser quelques pages de son livre saint, figées dans la glace.

Son appartement était situé au troisième, l'étage le plus touché par les flammes. Le toit de l'immeuble est disparu et il ne reste que la charpente des murs.

M. Taghdi était du nombre des personnes qui ont affronté un froid glacial, hier, pour fouiller les débris des deux immeubles, transformés en véritables châteaux de glace par le jet d'eau des pompiers. Les gens ont arpenté tout l'après-midi les obscurs corridors aux planchers recouverts de glace.

Sylvio Testolina et son amie Anna Giacobbe se considèrent chanceux, bien qu'ils soient au nombre des victimes. • Nos meubles sentent la fumée mais, au moins, nous allons les sauver », dit M. Testolina, qui est venu accompagné de son amie et de son frère Marco afin de récupérer ses choses.

Comme la majorité des locataires de l'immeuble, le couple ne possédait aucune assurance-incendie. • J'ai peur de me rompre les os en démenageant un divan dans les escaliers obscurs et complètement glacés, avoue M. Testolina, mais nous n'avons pas le choix. •

Durant plusieurs heures, une douzaine de véhicules ont été stationnés en permanence dans la rue, face aux bâtiments incendiés. Les gens sortaient de l'immeuble avec, sous le bras, une boîte de vêtements, un pot de fleurs ou un sac à ordures plein d'effets personnels.

Ils allaient charger leur véhicule puis, le pas chancelant et incertain, ils reprenaient le chemin de l'intérieur. Certaines personnes s'éclairaient à l'aide d'une lampe de poche. Un vieil homme, plutôt mal équipé, ne bénéficiait que de la flamme d'une chandelle pour voir où il allait.

Elvis

M. Mario Beauchamps habitait un logement avec sa soeur Johanne Paquette. Après plusieurs tentatives, celle-ci arrive à soulever une radio, figée dans l'épaisse couche de glace qui recouvre la table de cuisine.

M. Beauchamps passe à côté de sa bibliothèque et remarque, la mort dans l'âme : • Ma collection de revues sur le bricolage est foutue. •

• Heureusement que le principal a été sauvé, ajoute-t-il, d'un ton nettement plus optimiste. Il désigne une demi-douzaine de trophées qui trônent dans la cuisine. • Ce sont des prix que j'ai gagnés. À l'époque, je faisais la tournée de boîtes de nuit en imitant Elvis. C'est ce qui m'est le plus cher. •



Salah Taghdi et Tawfeek Senoussi observent leur ami Amnar Hasayri, pendant qu'il ramasse les restes de son coran.

photos Robert Nadon, LA PRESSE



Johanne Paquette a eu de la difficulté à soulever sa radio, figée dans la glace. Un morceau de glace est resté collé sous l'appareil.



Une véritable forteresse de glace.



Marco Testolina et Anna Giacobbe récupèrent quelques meubles que les flammes ont épargnés.

Meurtre d'un homme d'affaires sherbrookois?

SHERBROKE (PC) — La Sûreté du Québec (Estrie) a ouvert en fin d'après-midi, hier, une enquête au sujet de la mort violente et suspecte d'un homme d'affaires bien connu à Sherbrooke et dans la région.

Jos Guertin, âgé de 51 ans, du Canton de Brompton, pourrait être la victime du premier meurtre (terme toutefois que la police se refusait à utiliser hier) à survenir en Estrie, en 1985.

M. Guertin avait bâti sa fortune dans le déménagement de maisons et de bâtisses. Il avait également étendu sa réputation dans les milieux du hockey sherbrookois.

Le cadavre a été découvert dans le hall d'entrée de la résidence qu'il occupait dans le 4^e rang de Stoke, tout près du chemin Notre-Dame-des-Mères, dans le Canton de Brompton (à une vingtaine de kilomètres de Sherbrooke) par deux hommes qui devaient le rencontrer pour affaires hier après-midi.

M. Guertin aurait été frappé à l'aide d'un objet contondant. L'autopsie en révélera davantage. Aucune arme n'a été trouvée près du cadavre. Il y avait cependant des traces de lutte dans le hall d'entrée.

Des allumettes causent la mort de 4 enfants

LONDON, Ontario (PC) — Deux jumelles de 21 ans ont été blessées et leurs quatre enfants ont perdu la vie, hier, dans l'incendie d'une maison du centre-ville de London, en Ontario.

Victimes toutes les deux de brûlures, Tracey Lumley se trouve dans un état critique à l'hôpital tandis que sa soeur Leah Laundry est dans un état satisfaisant.

Les quatre jeunes victimes ont été identifiées comme étant : Richard Lumley, 14 mois, son frère Terry, âgé de deux ans, de

même que David Laundry, 5 ans, et son frère Jeremy, 3 ans.

Deux des enfants ont été trouvés dans la chambre à coucher où l'incendie a pris naissance. Un troisième était dans une chambre voisine et le dernier dans la salle de séjour.

L'inspecteur John Robinson, de la police de London, croit que le feu a été allumé accidentellement par les enfants, en jouant avec des allumettes.

Les pompiers ont rapidement maîtrisé les flammes, vers 7 heures du matin.

Le leadership de Lévesque soulevé aux assises du PQ

La question du leadership de René Lévesque rebondira aux assises péquistes des 18 et 19 janvier, malgré l'opposition du comité directeur du congrès.

PIERRE VENNAT

Le président de l'Association péquiste du comté de Saint-Jean, Roger Paquin, a déclaré hier à LA PRESSE qu'il se présentera le vendredi 18, en soirée, au conseil national du parti, où il est délégué, afin de protester, par une question de privilège ou un point d'ordre, contre la décision du comité directeur d'écarter du cahier des résolutions un texte pourtant soumis par l'association de son comté et exigeant la convocation immédiate d'un congrès au leadership.

Bien que cette résolution, adoptée en bonne et due forme par une assemblée générale, ait été transmise dans les délais voulus, le comité directeur l'a écartée parce qu'elle sortait du cadre fixé pour le congrès extraordinaire, lequel ne doit porter, selon l'avis de convocation, que sur l'orientation du parti.

Les péquistes de Saint-Jean ne l'entendent pas ainsi. Pour eux, la décision de M. Lévesque de remettre en question l'orientation du parti adoptée au congrès plénier de juin dernier, est intimement liée à son leadership.

Ou bien, soutiennent-ils, les militants le rééliront et les contestataires n'auront qu'à se taire ou partir; ou bien ils choisiront un nouveau chef qui saura respecter leurs convictions souverainistes. On ne saurait départager autrement, disent-ils, orientation et leadership.

En décidant d'en appeler de la décision du comité, lors du débat sur la procédure du congrès, qui aura lieu vendredi soir prochain en conseil national, M. Paquin forcera les péquistes, au moins pour un temps, à discuter de leadership aux assises, et non seulement dans les corridors.

Par ailleurs, les péquistes de Saint-Jean vont plus loin que les orthodoxes en exigeant le maintien intégral de l'article actuel du programme prévoyant une élection référendaire.

Ils se font aussi les parrains, dans les instances du parti, d'une résolution en faveur du scrutin proportionnel, alléguant que si les péquistes adoptent la réforme du scrutin, ils s'assurent qu'il y aura toujours des députés indépendantistes à l'Assemblée nationale, « puisque les sondages démontrent qu'il y a toujours au moins 20 p. cent des Québécois qui sont indépendantistes ».

« La vraie police d'assurance, elle est là », rétorquent-ils à M. Lévesque.

Après le congrès, Lévesque devra même affronter la fronde de modérés

QUEBEC — Même si le congrès péquiste du 19 janvier semble acquis à l'avance aux tenants de la mise aux oubliettes de l'option souverainiste, le premier ministre Lévesque devra afficher une forme physique exceptionnelle puisqu'il aura même à affronter la fronde de nombreux députés modérés qui estiment qu'il a fait son temps.

CLAUDE-V. MARSOLAIS de notre bureau de Québec

En effet, au moins deux députés de l'aile modérée du Parti québécois estiment que même après le congrès du 19 janvier la question du leadership de M. Lévesque va continuer à se poser tandis que d'autres inconditionnels s'inquiètent de sa capacité physique à affronter les nombreux écueils qu'il devra rencontrer d'ici les prochaines élections.

Le député de Saint-Hyacinthe, Maurice Dupré, est l'un de ceux qui croient que M. Lévesque a fait son temps et qu'il devrait suivre l'exemple du premier ministre ontarien William Davis en se retirant.

« On m'a déjà accusé d'avoir donné un coup de poignard dans le dos du chef. Je ne suis pas d'accord avec cela. C'est vrai que je n'ai pas un tempérament de diplomate mais je dis franchement ce que je pense. Après tout, le

congrès au leadership a été élaboré lors du congrès de juin dernier. Moi, je suis certain que cela va voler dur le 19 janvier et je ne suis pas certain que M. Lévesque va être assez résistant pour passer à travers », de dire M. Dupré.

Le député de Verchères, M. Jean-Pierre Charbonneau, est un peu du même avis que le congrès du 19 janvier ne solutionnera pas tout et qu'il faudra tôt ou tard régler la question du leadership.

« Les ministres démissionnaires voulaient surtout bloquer Pierre-Marc Johnson. Or, à moins que quelque chose d'imprévisible ne survienne, il est peu vraisemblable qu'ils se rallient. Ils vont donc attendre la course au leadership avant de quitter le parti. Et si leur candidat ne gagne pas, ils vont quitter. Ce sera aussi bien car mieux vaut se séparer que traîner pendant des années la méfiance et la discorde », prévoit-il.

Inquiets pour sa santé

Un autre député, René Blouin de Roussseau, a confié que l'état de santé de M. Lévesque l'inquiétait.

« S'il est en parfaite forme physique à son retour de vacances, il va pouvoir traverser l'étape du congrès facilement d'autant plus que les libéraux n'ont pas été en mesure de profiter de ses difficultés physiques lors de la dernière semaine de session. Moi,

j'ai confiance en lui », constate le député.

Le député de Limoilou, Raymond Gravel, est également inquiet et il se demande si la démission de l'attachée de presse Catherine Rudel-Tessier n'est pas un signe avant-coureur.

« Autrefois, il avait une grande capacité de récupération. Maintenant, on peut se questionner tant qu'il n'aura pas vu son médecin. »

Ceci dit, le député Gravel soutient qu'une campagne au leadership ne réglerait pas le problème de la souveraineté. « Il faut faire le ménage maintenant car de nombreux libéraux fédéraux n'attendent que cela pour adhérer en grand nombre au parti comme certains l'ont déjà fait dans mon comté. »

Pour le député de Terrebonne, Yves Blais, qui signale sans complaisance être le dernier député d'arrière-banc du parti ministériel (le seul à ne pas avoir de promotion), il préfère que M. Lévesque tienne le coup jusqu'aux prochaines élections pour éviter de brûler les deux chefs potentiels que sont Pierre-Marc Johnson et Jacques Parizeau.

Deux autres députés, Luc Tremblay de Chambly et Denis Perron de Duplessis, misent sur une solution de compromis au congrès pour mettre fin au différend qui oppose les modérés aux orthodoxes.

« Je crois encore que M. Lévesque puisse se revirer et arriver avec une formule de compromis. Autrement, je sens la scission du parti à court terme. Quant à moi, je vais demeurer fidèle jusqu'aux élections mais il n'est pas certain que je vais me représenter. »

Le député Tremblay croit personnellement que la démission de M. Lévesque serait le pire scénario qui pourrait survenir au PQ car elle engendrerait l'éclatement définitif du parti.

Le comité du 20 janvier

Par ailleurs, les ministres Jacques Rochefort et Pierre-Marc Johnson ont nié catégoriquement l'existence du « Comité du 20 janvier » dont le but serait d'unifier le Parti québécois.

« Je ne suis pas du groupe de ceux qui veulent la tête de Lévesque », a soutenu catégoriquement le ministre Rochefort qui a ajouté néanmoins travailler pour la ligne modérée.

Quant à M. Johnson, il a dit oeuvrer à la préparation du congrès et non à l'intérieur d'un comité occulte ayant pour but de basses manoeuvres.

Le ministre des Affaires sociales Guy Chevrette a également fait savoir par son attaché de presse qu'il n'avait jamais entendu parler de l'existence d'un tel comité.

Un nouveau juge à la Cour suprême bientôt

OTTAWA (PC) — La nomination d'un nouveau juge à la Cour suprême du Canada devrait être annoncée sous peu, probablement dès la semaine prochaine, a fait savoir hier le bureau du premier ministre Mulroney.

« La seule raison qui retarde l'annonce de cette nomination est le fait que le juge en chef, Brian Dickson, soit à l'extérieur du pays. C'est une question de courtoisie », a affirmé hier le secrétaire de presse associé de M. Mulroney, Michel Gratton.

Il a de plus qualifié de « pures inventions » les informations selon lesquelles la nomination du

nouveau membre du plus haut tribunal du pays serait retardée à la suite d'un conflit entre M. Mulroney et le ministre de la Justice, John Crosbie.

Un siège est vacant à la Cour à la suite de la démission du juge Roland Ritchie. La tradition veut que le successeur de ce juge — qui était originaire de Nouvelle-Écosse — vienne des Maritimes.

On prêtait à M. Crosbie l'intention de nommer pour la première fois un Terre-Neuvien au plus haut tribunal du pays, alors que M. Mulroney aurait plutôt favorisé le juge Gérard LaForest, de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick.

Léonard et LeBlanc-Bantey ne sont pas surpris

QUEBEC — Jacques Léonard et Denise LeBlanc-Bantey ne sont nullement surpris de voir les « modérés » préparer l'après congrès pour tirer le tapis sous les pieds du Premier ministre, René Lévesque, et le forcer ainsi à quitter avant les prochaines élections générales.

YVON LABERGE de notre bureau de Québec

Pour les deux ex-ministres et maintenant députés indépendants, les rumeurs des derniers jours ne font que confirmer ce qu'ils savaient déjà: à savoir que ce sont les « modérés », et non les « orthodoxes », qui ont fait du débat sur la souveraineté une course au leadership.

« Je pensais qu'ils avaient (les modérés) la décence d'attendre,



Jacques Léonard

a dit hier à LA PRESSE Mme LeBlanc-Bantey. Jamais je n'aurais cru qu'ils étaient rendus aussi loin dans leur projet de se défaire de M. Lévesque ».

« Les modérés » se préparent

Jacques Léonard, lui, estime que les « modérés » se préparent depuis longtemps en vue de ce qu'il qualifie de « job de bras ». « Avant la prise de position de M. Lévesque du 19 novembre dernier, dit-il, jamais la question du leadership n'avait été envisagée pour nous (les orthodoxes). Dans le cas où le chef du parti et Premier ministre du Québec était mis en minorité lors du congrès, ce serait à lui de prendre sa décision ».

Madame LeBlanc-Bantey abonde dans le même sens et elle ajoute que M. Lévesque ne se laissera sûrement pas « bulldozer » facilement par un quelconque groupe. « S'il vient en con-



Denise LeBlanc-Bantey

re une fois bon nombre de ses membres. La scission le guette aussi. Et par dessus tout, Jacques Léonard craint que son parti ne devienne, en quelque sorte, un véritable parti fédéraliste.

« Vraisemblablement, le PQ pourra recruter un certain nombre de nouveaux membres. Chez qui? Après de l'organisation conservatrice au Québec? », interroge-t-il. Avant de répondre: « Mulroney se retrouverait avec un parti provincial sans même avoir eu à lever le petit doigt ».

Coates: le Canada n'accueillera pas d'armes nucléaires des États-Unis

OTTAWA (PC) — Le ministre canadien de la Défense, Robert Coates, a nié hier les informations voulant que les États-Unis utilisent le territoire canadien pour lancer des missiles nucléaires lors d'un affrontement militaire avec l'Union soviétique.

M. Coates, interrogé à l'issue d'une allocution présentée devant des représentants de l'industrie militaire, a souligné que le gouvernement du Canada n'avait jamais été consulté sur un présumé projet de Washington de remiser des missiles nucléaires dans des bases de l'armée canadienne en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique.

Selon un document secret, divulgué à la presse par un expert américain des armements, environ 32 missiles nucléaires pourraient être utilisés par les Forces armées canadiennes advenant une guerre entre les deux super-puissances.

Par contre, M. Coates a laissé entendre qu'il ne prenait pas au sérieux cet informateur et qu'il ne croyait pas que le document soit authentique. « Je me demande, a-t-il dit, s'il ne s'agit pas du produit de l'imagination d'un bureaucrate junior du Département d'État qui spéculait sur ce qui pourrait se passer si la guerre devait se déclarer. »

M. Coates a ensuite répété que le territoire canadien ne recelait aucune arme nucléaire, ni canadienne ni américaine.

Plus tôt, devant des représen-

grés avec sa position, c'est parce qu'il sera là pour mener ses troupes lors des prochaines élections. Changer Lévesque pour Johnson? Pourquoi? De toute façon, cela ne réglerait rien. Si la position des « modérés » l'emporte au congrès, ce sera encore la souveraineté mise au frigo! ».

Des élections prochaines

Ces prochaines élections, soutient M. Léonard, elles doivent venir assez rapidement après le congrès du 19. Et si M. Lévesque ne peut mener ses troupes à la victoire, c'est là que la question du leadership aura réellement pris son sens.

Par ailleurs, le député péquiste de Trois-Rivières, Denis Vaugeois, croit que les « modérés » — « ces gens qui ne ménagent pas l'option du parti » — ne ménageront pas leur chef René Lévesque si ce dernier ne peut les conduire à la victoire lors des prochaines élections générales.

Il estime de plus que la meilleure façon de vider le débat aurait peut-être été le déclenchement d'une course au leadership ouverte au lieu de tenir un congrès « bidon » comme celui du 19 janvier. « Tout le monde aurait accepté le tempo et le rythme adoptés par le nouveau chef. Peu importe qui aurait été ce chef. Nous n'aurions pas tous gagné et nous n'aurions pas tous perdu. Mais au moins, les gens se seraient ralliés sur le plancher du congrès ».

Enfin, pour MM. Vaugeois et Léonard, l'après congrès pourrait être amer pour le Parti québécois qui risque d'y perdre enco-

tants enchantés des industries militaires, il a dit que le gouvernement conservateur utiliserait la défense « comme moteur de la reprise économique canadienne ».

Il s'est dit convaincu que les dépenses pourraient être consenties pour créer des emplois ainsi que pour se préparer à faire face à un affrontement militaire.

« Ces investissements, a-t-il dit, peuvent être faits pour augmenter l'activité économique et créer des emplois pour les Canadiens. »

M. Coates a ensuite réitéré l'intention de son gouvernement de respecter ses engagements envers les pays alliés de l'OTAN et de NORAD. Il a ajouté qu'il considérait que sa position était celle vécue il y a quatre ans par le secrétaire américain à la Défense, Caspar Weinberger, qui a dû reconstruire la force militaire américaine après un déclin de plusieurs années.

Le ministre a annoncé que d'ici la fin de février, il publiera un livre blanc sur les options envisagées par le gouvernement pour renforcer le système de défense du Canada.

Le ministre a aussi révélé que peu de jours après l'élection du 4 septembre, le premier ministre Mulroney et lui-même s'étaient rendus à Washington pour discuter des moyens à prendre pour que les industries canadiennes obtiennent une plus large part des contrats militaires du gouvernement des États-Unis.

CIAL · SPÉCIAL · SPÉCIAL · SPÉ

EN EXCLUSIVITÉ

Le Parti Québécois et la souveraineté

Dimanche 13 janvier de midi à 13h00

une discussion
entre

Pierre-Marc Johnson

Ministre de la justice et des affaires
intergouvernementales canadiennes

et

Camille Laurin

Ex-ministre des affaires sociales

Michel Viens
Modérateur

En direct des studios de CKAC

Diffusion simultanée sur toutes les stations Télémédia

Le numéro 1 de l'information.

CKAC 73

SOLDE ANNUEL

50%

SUR UN GRAND CHOIX DE MARCHANDISE

LUCAS

Joailliers-orfèvres
1476, rue Sherbrooke ouest
933-3691



LITS EN LAITON
Pur laiton garanti

Tous modèles et dimensions offerts à

50% de rabais

Nous fabriquons des lits en laiton et vous pouvez les acheter directement chez nous MOITIÉ moins cher qu'en boutique. C'est vrai, nous vous les vendons au prix de « gros ». N'achetez pas avant d'avoir jeté un coup d'oeil chez nous.

THE BRASS BED FACTORY

16355, boul. Gouin ouest
Pierrefonds

SAMEDI SEULEMENT DE MIDI À 17 H.

BELEC INC. 457-2755

Le métro vers Montréal-Nord: fer sur fer ou pas du tout

Un pas décisif vient d'être franchi dans le projet d'une ligne de métro vers Montréal-Nord: il sera construit en fer sur fer, sinon il ne sera pas réalisé. Telle est la décision que le ministre des Transports, M. Guy Tardif, vient de communiquer aux dirigeants de la Communauté urbaine de Montréal.

DENIS MASSE

La préférence du ministre pour le fer par rapport au métro sur pneus, s'appuie sur un rapport d'analyse qui avait été confié à deux firmes de consultants, Maheu Noiseux et Cie et Canatrans Inc.

Il semble, à première vue, que la décision était déjà acquise puisque l'option fer sur fer coûte un peu plus cher que le pneu aussi bien en immobilisations que pour l'opération des trains.

La ligne projetée — appelée ligne no 7 — s'étendra sur une longueur de 12,8 km quelque soit la technologie retenue. Elle suivra l'axe du boulevard Pie IX jusqu'aux boulevards Léger et Henri-Bourassa, dans Montréal-Nord, puis dévierra vers le boulevard Langellier.

Les coûts d'immobilisations pour l'implantation d'une ligne fer sur fer, sont estimés à \$423,1 millions, soit environ 6 p. cent de

plus que le service en matériel pneumatique. Les coûts annuels d'exploitation du chemin de fer sont estimés à \$17,3 millions comparativement à \$17 millions pour le pneu. L'écart, minime, est lié au changement de technologie entre le système employé jusqu'à maintenant par le métro et la technologie préconisée.

Normes de bruit acceptables

L'impact sonore et vibratoire de la méthode fer sur fer a aussi retenu l'attention des consultants. Ceux-ci croient que le bruit et les vibrations seront acceptables aussi bien pour les riverains que pour les usagers en ayant re-

cour à une voie ferrée sur dalle flottante pour la totalité du parcours ainsi que l'installation d'une suspension primaire souple aux voitures.

Ce qui semble séduire le ministre dans l'option fer sur fer, c'est qu'elle permettrait d'ajouter une expertise québécoise nouvelle et ainsi ouvrir de nouveaux marchés d'exportation.

Hier, le Comité exécutif de la CUM a analysé cette proposition et a ensuite mandaté le président, M. Pierre Des Marais II ainsi que MM. Roger Sigouin et Yves Ryan, à poursuivre les modalités de réalisation du projet avec le ministre Tardif.

Brigham aurait expliqué à un détenu comment fabriquer une bombe

(PC) — Thomas Brigham, accusé d'avoir causé la mort de trois personnes au cours d'une explosion à la gare Centrale, aurait expliqué à un détenu comment fabriquer une bombe alors que tous deux se trouvaient dans un fourgon cellulaire.

ROLLANDE PARENT

La conversation incriminante se serait déroulée le 12 novembre quand les deux hommes étaient conduits du palais de justice au centre de détention d'Arthenais.

Raymond Kircoff, âgé de 24 ans, détenu à la prison de Bordeaux pour le vol d'un appareil vidéo-cassette, a raconté hier en Cour des sessions que l'Américain de 65 ans lui avait donné, ce jour-là, une recette de bombe tubulaire.

Après une première explication de Brigham, une heure plus tard, dans sa cellule, Kircoff aurait dessiné le plan de fabrication que le sexagénaire aurait approuvé en décembre quand ils se sont retrouvés dans des circonstances similaires.

Kircoff aurait alors demandé à Brigham: « Est-ce que ça marche pour sûr? » et Brigham aurait répondu que « même un enfant de 12 ans peut le faire ».

Le juge Claude Joncas, à la demande de Me Claude Parent, procureur de la Couronne, a interdit aux médias de répéter ce qu'ils

entendaient sur les éléments composant la bombe et le mode de préparation.

Tout au long de ce récit, Thomas Brigham, à qui on avait enlevé les menottes, s'est bouché les oreilles.

Cependant, quand le contre-interrogatoire a commencé, mené par son avocat Pierre Poupart, l'accusé s'est mis à écouter calmement, une image sainte entre les mains.

En menant le contre-interrogatoire de Kircoff, Me Poupart a tenté de saper la crédibilité du témoin.

Il a fait ressortir que Kircoff a comparu 19 fois pour répondre à 26 chefs d'accusation depuis l'âge de 18 ans.

Le témoin a admis qu'il n'était pas un ange mais qu'il a assuré qu'il n'était pas violent.

Les problèmes qu'a connus Kircoff avec la justice ont trait à des vols, certains commis avec une arme et parfois avec effraction.

La plupart du temps il s'agit de vols totalisant quelque \$200 ou \$300 ou de vols et recels de marchandises d'une valeur de \$1000 ou un peu plus.

Ses derniers gestes criminels comportaient des menaces, des voies de fait et des tentatives d'entrave à la justice.

Par ailleurs, il a avoué avoir

acheté à quelques reprises du haschich et de la mescaline et soutenu que le fait de consommer des drogues en prison ne constituait pas un acte illégal.

Kircoff a récemment eu des problèmes avec d'autres détenus. Il a dû être placé dans une cellule isolée où il demeure 23 heures sur 24 afin de le protéger contre des

co-détenus qui prétendent qu'il leur doit \$1500 pour du haschich.

Le témoin a également reconnu qu'il recevait mensuellement \$576 d'aide sociale, l'été dernier, alors qu'il gagnait \$4000 par mois en faisant des travaux de peinture.

Le contre-interrogatoire se poursuit aujourd'hui.

Parachèvement du stade: le Conseil des ministres décidera le 23 janvier

C'est vraisemblablement le 23 janvier, au cours de sa réunion hebdomadaire, que le Conseil des ministres prendra une décision au sujet du parachèvement du stade.

C'est ce qu'a confirmé le bureau du ministre québécois des Affaires sociales, M. Guy Chevrette. Hier, les ministres du cabinet Lévesque ont eu l'occasion d'examiner l'ensemble des plans proposés pour terminer le mât du stade et ont pu obtenir les informations pertinentes sur le mécanisme de levage de la toile et sur la construction du funiculaire.

Ces plans respecteraient, du moins dans ses grandes lignes, le projet initial élaboré par l'architecte Taillibert. Les travaux sont actuellement évalués à \$140 millions.

LA PRESSE annonçait hier que la Régie des installations olympiques (RIO) venait de recommander au gouvernement de parachèvement le stade. Signalons que le ministre Guy Chevrette, qui était titulaire du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche avant le dernier remaniement ministériel, a tenu à superviser ce dossier afin de le mener à terme.

PIERRE PASCAU

collaboration spéciale



L'essence à des prix de fous

À Montréal, nous avons sûrement l'essence la plus chère d'Amérique du Nord, si ce n'est du monde. En Afrique du Sud, où je me trouvais encore il y a quelques jours, la gazoline coûte bien moins cher que chez nous. Et pourtant, l'Afrique du Sud doit importer tout son pétrole, alors que le Canada, lui, en produit, et même en exporte. Alors quoi?

Ils prétendent là-bas que bien des pays arabes sont ravis de vendre clandestinement du pétrole au rabais à l'Afrique du Sud, qui en retour leur fournit toutes sortes de denrées et de produits, clandestinement aussi.

Quant à nous, le prix de notre essence est scandaleusement gonflé par des facteurs difficiles à identifier. Vincent Della Nocce, avant de se faire élire à Ottawa, ne cessait de gueuler contre les compagnies pétrolières et surtout contre Petro-Canada, mais maintenant qu'il est au pouvoir, il semble être devenu impuissant.

Les bienfaits du socialisme

Je vous parlais, vendredi dernier, de l'île de la Réunion, où je me trouvais, et qui est un département français. J'avais oublié que dans la France socialiste les banques ont été nationalisées. J'ai eu une occasion en or de m'en rendre compte.

À l'occasion de Noël et du Jour de l'An, les commis-fonctionnaires des banques étatisées avaient décidé de prendre quatre jours et demi de congé, deux semaines de suite. Cela causait des problèmes sérieux au commerce et à la vie économique en général. Tout le monde a protesté, mais rien n'y a fait: les fonctionnaires avaient décidé que toutes les banques de France seraient fermées pendant quatre jours et demi, deux semaines de suite, et c'est ainsi que ça s'est passé.

Où trouver de la monnaie?

J'étais à l'aéroport d'Orly, en train d'essayer de donner un coup de téléphone. Les téléphones français étant des monstres hideux, je perdais à chaque coup ma monnaie, sans réussir à établir la communication. En me retournant je vis une banque de l'autre côté du passage. Je courus au guichet pour échanger des francs. Quelle ne fut pas ma surprise de me faire envoyer chez le bonhomme par le caissier, qui m'apprit que les banques françaises étatisées ne font pas la monnaie.

Si vous achetez des pommes

Puisque nous parlons de la France, continuons encore un peu. Au supermarché, l'autre jour, j'achetai des pommes. Des pommes vertes ordinaires, à un prix très bas. C'est seulement en voulant croquer une de ces pommes que je m'aperçus qu'elle portait une étiquette, indiquant qu'elle avait été importée directement de France.

Au beau pays du Québec, c'est un comble, étant donné que nous sommes nous-mêmes gros producteurs de pommes. Nous importons déjà assez de fruits et de légumes de toutes sortes de pays... Pour les pommes, nous pourrions au moins nous suffire à nous-mêmes.

Et comment ces pommes peuvent-elles coûter moins cher que les produits québécois? Il semblerait que l'agriculture est lourdement subventionnée dans les pays du Marché commun. Dans ces conditions, l'importation de produits agricoles de ces pays, qui sont revendus à bas prix sur notre marché, ne constitue-t-elle pas une infraction aux lois antidumping?

C'est une question que nos producteurs agricoles devraient poser à leur ministre.

Faisons confiance à Hydro

Des résidents de Repentigny et de Joliette ont reçu des lettres sévères d'Hydro-Québec, au sujet de leurs compteurs d'électricité qui se trouvent à l'intérieur de leurs résidences.

Il est clair qu'Hydro-Québec ne peut avoir accès à ces compteurs aussi souvent qu'elle le désire, vu que les gens ne sont pas toujours chez eux. Elle n'a donc rien trouvé de mieux à faire que d'exiger que l'abonné lui confie en permanence une clé de son logement.

Il a suffi qu'une seule personne parle publiquement de cette affaire pour qu'une horde de mécontents se déchaîne contre Hydro. On accuse les contrôleurs d'électricité de ne pas retenir les portes des maisons après avoir relevé les compteurs. En plein hiver, les maisons sont ainsi gelées et les voleurs peuvent entrer à leur aise.

Si vous refusez de confier vos clés à Hydro, celle-ci exige que vous fassiez installer votre compteur à l'extérieur, faute de quoi on vous coupera l'électricité.

Un métro bilingue

Ceux qui n'ont jamais voyagé dans le métro de New York n'ont rien perdu. Ou plutôt si. Ils ont perdu une occasion de voir un des lieux les plus sales et les plus effrayants de la terre.

Dans ce métro de la métropole américaine, on remarque, en plus de la saleté et des voyous, une chose étonnante: beaucoup d'annonces publicitaires sont rédigées en espagnol.

Comme la seule fonction d'une annonce publicitaire est de faire vendre des produits, il faut croire qu'il y a un grand nombre d'usagers des transports en commun, à New York, qui ne comprennent pas l'anglais. Leur langue est l'espagnol.

La Californie est-elle aussi tiraillée entre l'anglais et l'espagnol, à tel point qu'un sénateur républicain a préparé un projet de loi indiquant clairement que l'anglais est la langue officielle de la Californie. C'est en fait leur loi 101 à eux.

À TORONTO Le Dr Morgentaler devra subir un autre procès

TORONTO (PC) — Le Dr Henry Morgentaler et son associé, le Dr Robert Scott, ont de nouveau été cités à subir un autre procès sous l'inculpation d'avoir pratiqué des avortements.

Au cours d'une brève comparution en Cour provinciale, hier matin, devant le juge John Kerr, les deux chirurgiens ont été avisés qu'ils devront se présenter jeudi prochain en Cour suprême de l'Ontario alors qu'un autre juge déterminera la date de leur procès.

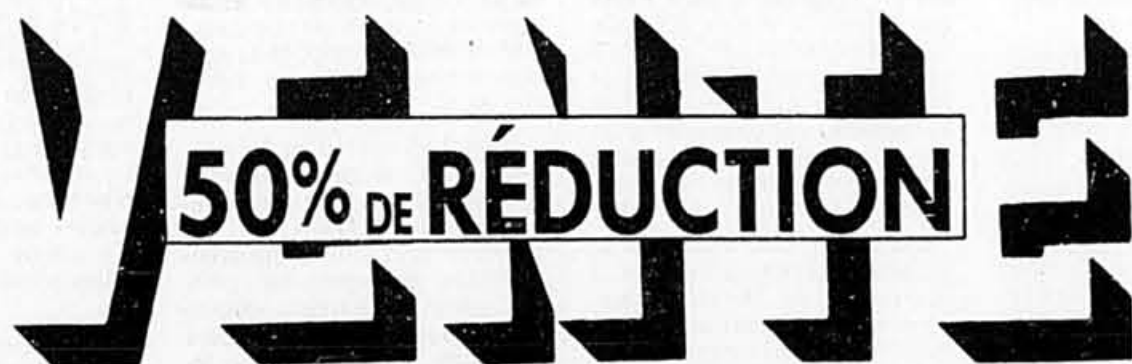
Le procureur des accusés, l'avocat Morris Manning, a informé le juge Kerr que ses clients opteront pour un procès devant jury, mais qu'il va réclamer un rejet pur et simple des accusations ou tout au moins que les poursuites soient arrêtées. Par contre, si le tribunal refuse de donner suite à sa requête, il insistera pour que le procès ait lieu le plus tôt possible.

L'assistant procureur de la couronne, Me Paul Culver, avait pour sa part estimé que ce nouveau procès devrait être reporté

jusqu'à ce que la Cour d'appel se prononce sur l'acquittement des deux prévenus par un jury mixte lors d'un premier procès sur des chefs d'accusation identiques. Ce à quoi le juge Kerr a répondu que ces arguments devront être débattus en Cour suprême de l'Ontario.

Entourés de plusieurs partisans à l'extérieur du palais de Justice, le Dr Morgentaler a proclamé sa détermination de continuer à pratiquer des avortements à sa clinique torontoise, ajoutant qu'il n'avait aucunement l'intention de fermer cette même clinique au cours du déroulement de son nouveau procès.

Morgentaler et Scott ont été accusés le mois dernier, soit quelques semaines à peine après avoir été acquittés en même temps que leur collègue le Dr Leslie Smoling, par un jury de la Cour suprême d'Ontario de l'accusation d'avoir conspiré pour procurer une fausse-couche, l'expression consacrée dans le Code criminel pour désigner un avortement.



Salon Juliette

MANTEAUX ET COSTUMES - 1/3 de moins
CENTRE DE LA MODE POUR TAILLES (12-26) (12 1/2-24 1/2)
5457, CHEMIN QUEEN MARY

cours de vente

Améliorez vos techniques de vente grâce à une formule qui a fait ses preuves. Jouez gagnant! Ce cours vous permettra de préciser votre style de vente. Soyez efficace! Réalisez vos objectifs. Identifiez vos points forts et devenez dynamique. Organisez mieux votre temps et apprenez à développer votre créativité. Offert en cours de base et cours avancé.

Assistez à un cours d'introduction, sans aucun engagement, pour seulement 10\$, tous les lundis à midi et à 20 heures.

Prospectus complet sur demande.

Les cours

Jean-Guy Leboeuf

5277, avenue du Parc, Montréal H2V 4G9

Pour renseignements: (514) 277-2117



Réforme modeste mais nécessaire

Le livre blanc sur la fiscalité que le ministre des Finances, M. Yves Duhaime, a enfin présenté n'est guère un plan d'action pour une réforme en profondeur du système québécois de taxation.

Des recherches très solides ont débouché sur trois projets différents d'harmonisation des impôts avec les transferts sociaux, le tout assorti d'une baisse des impôts.

On doit douter de la fermeté et de la volonté politique du gouvernement de mener ce projet à terme ainsi que de sa capacité de le faire. Le travail de préparation du livre blanc a été bien fait, mais on ne peut s'empêcher d'être étonné que le gouvernement ne présente pas un projet unique, quitte à le modifier à la suite des consultations qui sont prévues. Le ministre indique bien qu'il a une préférence parmi les trois options qui sont présentées mais il donne l'impression de vouloir couvrir toute la gamme des solutions: de cette façon, une partie du livre blanc serait immanquablement retenue dans un éventuel projet de loi.

Ce n'est pas une façon très énergique de gouverner. C'est à se demander si le gouvernement ne veut pas éviter un débat en profondeur sur la fiscalité peu de temps avant les élections alors qu'il est à la recherche d'un thème plus populaire pour ramener ses électeurs égarés.

Et pourtant, le livre blanc s'adresse à des problèmes qui troublent de nombreux contribuables. Il reflète le changement de mentalité qui est devenu apparent au Québec et dans l'ensemble du Canada, surtout depuis les dernières élections. Le travail que M. Parizeau avait entrepris il y a 22 mois se trouve clairement sur la même longueur d'onde que la nouvelle politique économique et financière qui s'ébauche à Ottawa. Toutefois, on sent au niveau fédéral une volonté d'examiner tous les problèmes en profondeur, ce qui semble absent à Québec.

Le livre blanc de M. Duhaime s'attaque tout particulièrement à un aspect de la fiscalité: la façon dont les impôts tendent à décourager les chômeurs à accepter de travailler pour un salaire relativement bas. Il existe actuellement au Québec une forte différence entre le nombre de chômeurs et le nombre de gens qui cherchent réellement du travail. C'est sûrement une très grande perte pour le Québec. D'une part, les travailleurs découragés coûtent cher à l'État et, de l'autre, ils s'enfoncent dans une dépendance financière par rapport à l'État et ne contribuent pas par leur travail à la société. Assainir la fiscalité pour leur permettre de travailler est sans doute une entreprise dont tout le monde bénéficierait. C'est ainsi que le coût considérable de l'abaissement des impôts, qui accompagnerait la réforme, pourrait être absorbé par la croissance économique plus forte qui résulterait de l'augmentation de l'emploi.

La réforme proposée par M. Duhaime ne répond cependant pas à toutes les critiques qui sont faites concernant la fiscalité québécoise, notamment par les hommes d'affaires. L'impôt anachronique sur les successions reste intact, tout comme les différentes formes d'impôts sur les sociétés que les chefs d'entreprises estiment excessives.

En s'attaquant au problème du chômage, le livre blanc fait un grand pas pour assurer une croissance plus vigoureuse de l'économie québécoise, mais il faudra encore beaucoup plus. Il est donc heureux que la pensée de Québec soit proche de celle d'Ottawa telle qu'exposée par le ministre des Finances, M. Michael Wilson, en novembre dernier. La dernière chose dont on aurait besoin actuellement serait une nouvelle chicane entre les deux gouvernements. Or, le gouvernement fédéral pourrait s'inspirer du livre blanc québécois dans ses propres travaux: Ottawa pourrait se montrer plus hardi dans la réforme fiscale et s'aventurer dans des domaines qui semblent effrayer le gouvernement du Québec dont le mandat tire à sa fin.

Frédéric WAGNIÈRE

Branle-bas chez Via Rail Canada

On ne sait pas trop bien ce qui se passe, encore moins ce qui va se passer, chez Via Rail. Chose certaine, il faut s'attendre à d'importantes transformations d'ici peu de temps.

Il est rumeur que le gouvernement Mulroney a demandé la démission de tout le conseil d'administration, y compris celle de son président, M. Pierre Franche. On peut y voir une suite aux déplacements plus ou moins volontaires d'un certain nombre de hauts fonctionnaires: il faut faire de la place pour du sang neuf, même avec une mission identique. Mais il est également possible que le gouvernement conservateur décide d'imposer une nouvelle structure administrative à cette société d'État.

Justement, le gouvernement libéral avait mis sur pied, l'année dernière, un comité spécial, composé de trois membres et chargé d'étudier les problèmes de Via Rail. Il faudrait plutôt dire: les problèmes du transport des passagers par train, car ils existent depuis longtemps, bien avant la création de Via Rail.

Comme le rappelait M. Franche cette semaine, à Toronto, il faudrait corriger 30 ans de négligence grave dans ce domaine. Car en dehors des trains LRC, récemment achetés, le matériel roulant de Via Rail a au moins 30 ans: ses trains sont devenus des pièces de collection que les étrangers viennent visiter. On le sait: le transport aérien a séduit notre ministère des Transports et tout le gouvernement. Et comme aux États-Unis, on a mis complètement en retrait le moyen de communication qui avait pourtant été l'élément unificateur de tout un pays.

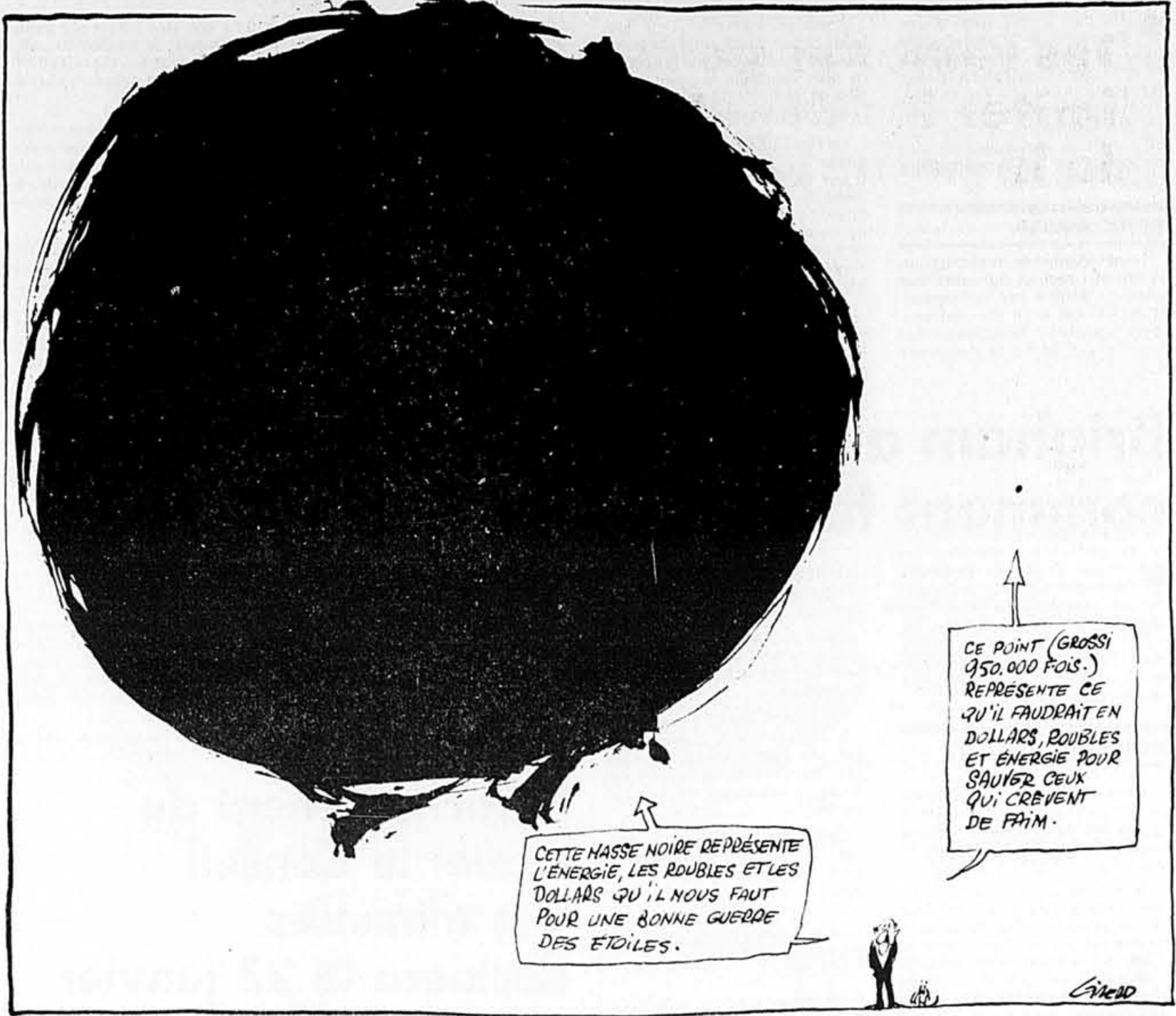
Quand Via a vu le jour, il y a sept ans, on croyait que la séparation du transport des passagers de celui des marchandises s'imposait pour la rationalisation des systèmes. C'était peut-être vrai. Sauf qu'on n'a rien réglé. Le déficit de Via, qui fut de \$451 millions en 1983, diminue. Mais il est encore énorme et il empêche la société de se renouveler adéquatement et de renouveler convenablement son parc roulant.

Pire encore, le problème est peut-être plus crucial sur les voies ferrées: ce sont les mêmes vieilles voies qui servent au CN et à Via, quand ce n'est pas également au CP. Il n'y a pas de place pour les trois; ou alors, il faut une très solide coordination et un système de priorité. Et là, Via y perd encore. Chez nous, les marchandises passent souvent avant les personnes.

Et si l'on revenait sept ans en arrière et que l'on fusionnait à nouveau le CN et Via... Il semble que l'hypothèse séduite présentement plusieurs esprits et se trouve sur plusieurs tables de travail. C'est peut-être cette nouvelle que le gouvernement s'apprête à nous annoncer mardi prochain.

La question est trop complexe pour qu'on la règle en quelques lignes. Mais il est certain qu'il faut la suivre de près. Il faudra étudier très attentivement la proposition gouvernementale car elle intéresse les contribuables autant que le public voyageur. Les deux se désespèrent depuis trop longtemps.

Jean-Guy DUBUC



CE POINT (GROSSI
350.000 FOIS.)
REPRÉSENTE CE
QU'IL FAUDRAIT EN
DOLLARS, ROUBLES
ET ÉNERGIE POUR
SAUVER CEUX
QUI CRÈVENT
DE FAIM.

CETTE HASSE NOIRE REPRÉSENTE
L'ÉNERGIE, LES ROUBLES ET LES
DOLLARS QU'IL NOUS FAUT
POUR UNE BONNE GUERRE
DES ÉTOILES.

(Droits réservés)



Jacques Dufresne

La guerre abstraite

(Collaboration spéciale)

Les aspects politiques de la récente rencontre entre MM. Shultz et Gromyko, pour importants qu'ils soient, ne sont pas les seuls qu'il faut prendre en considération.

Dans les discussions entre les grandes puissances on a noté ces derniers temps que la guerre de l'espace, c'est-à-dire la guerre informatisée, avait désormais autant d'importance que les armes nucléaires. Il se pourrait très bien que ce déplacement de l'accent constitue un point tournant dans l'histoire de l'angoisse humaine. En l'an 2000 la principale cause de frayeur ce ne sera sans doute plus la grosse bombe «mégatonique», mais l'engin qui descend des étoiles pour accomplir, à la perfection, et sans préavis, une besogne très précise: par exemple, détruire la datcha de M. Gromyko sur la mer Noire depuis un salon de Dallas.

Les chefs militaires ont su éviter d'utiliser les gaz mis à l'essai pendant la guerre de 1914-18. Ces gaz avaient l'inconvénient de retomber parfois sur ceux qui les lançaient. On peut présumer que pour des raisons semblables, ils laisseront les bombes H dans leurs hangars.

Il est toutefois un progrès auquel aucun soldat ne renoncera jamais: celui qui accroît

la distance entre l'attaquant et sa victime, qui fait de l'acte de tuer une chose de plus en plus abstraite. De même qu'il est moins fatigant d'être assis que debout, de même la fronde sera toujours préférée au poing, le javelot à la fronde, la mitrailleuse au javelot et ainsi de suite, jusqu'au clavier d'ordinateur, qui est la gâchette distante et abstraite par excellence.

Pour le soldat l'avantage de la distance entre l'attaquant et la victime est incontestable. Pendant la dernière grande guerre, les aviateurs américains, qui bombardaient les villes de très haut, couraient moins de risques que les aviateurs anglais, qui utilisaient la technique du piqué. Ils couraient moins de risques, mais ils tuaient beaucoup plus de gens, avec une conscience moins vive de ce qu'ils faisaient, donc avec une plus grande probabilité de démesure et de récidive.

Le caractère destructeur des guerres s'accroît non seulement avec la puissance des armes mais aussi avec la distance que ces dernières introduisent entre l'oeil et la cible, entre l'acte de presser sur la détente et ses conséquences. C'est ce second facteur qui sera le plus déterminant dans l'avenir.

Il sera d'autant plus difficile de résister à l'attrait des nouvelles armes qu'elles seront à la fois distantes et précises, qu'elles cumuleront les avantages de la méthode des aviateurs anglais et ceux de la méthode des aviateurs américains.

Quand on considère les choses sous cet angle, on est bien forcé de reconnaître que la vogue des jeux vidéo, qui ont presque tous une dimension militaire, de même que celle des micro-ordinateurs, constitue une formidable initiation à la guerre de l'avenir. Le légionnaire de cette fin de millénaire, c'est le «hacker». Ces jeunes Occidentaux débraillés et indisciplinés, mais sachant fabriquer un circuit ou un logiciel performants, représentent un potentiel de destruction de création aussi bien entendu — beaucoup plus grand que celui des jeunesse hitlériennes, qui défilaient d'un pas si régulier. On peut se demander si ce type de cérémonial guerrier ne relève pas désormais du folklore. Sur ce point les Russes, qui en sont encore à faire de grands défilés sur la place Rouge et à imposer d'austères manuels militaires dans les écoles, ont sur les Occidentaux et les Asiatiques un retard qui les inquiète sûrement et qui explique peut-être pourquoi ils

sont prêts à se montrer conciliants.

Les pacifistes aussi devront changer de rhétorique et de stratégie. Il est assez facile de mettre les populations de son côté en projetant des films d'horreur sur une éventuelle catastrophe nucléaire. Il faudra beaucoup plus d'imagination pour rendre manifeste le danger que les armes abstraites et précises font courir à l'humanité.

On sera alors inévitablement amené à soulever des questions telles que certains aspects fondamentaux de notre civilisation seront mis en cause. Rien peut-être n'illustre mieux le type de rapport avec le monde d'une époque ou d'une culture que le type des armes utilisées. La fronde s'accorde très bien avec la tribu, avec la sociabilité intense.

Nous sommes à l'autre extrême. De plus en plus nous entrons en contact avec le réel et nous communiquons avec nos semblables de manière indirecte, à travers des médias qui ont comme principale particularité d'être intégrés à la vie courante aussi bien qu'aux armes les plus sophistiquées: la télématique, l'écran cathodique ou vidéo, l'ordinateur, le téléphone. La sociabilité, la tolérance à l'égard du prochain, diminuent en proportion de l'usage que nous faisons de toutes ces télécommunications.

Or c'est précisément l'habitude d'un tel rapport abstrait avec le monde, combinée avec l'intolérance à l'égard d'autrui, qui constitue le danger des nouvelles armes.

POINT DE VUE

Naufrage des vertus traditionnelles

L'autre soir, parmi les invités de Bernard Pivot à «Apostrophes», il y avait le savoureux Bourguignon Henri Vincenot, qui fait paraître un roman à demi autobiographique, *L'Oeuvre de chair*, où il exalte la chasteté préalable au mariage. Quel scandale! Sur le plateau, San Antonio se bidonnait avec truculence, Michel del Castillo, avec distinction.

ROGER DUHAMEL
Collaboration spéciale

En ce dernier quart d'un vingtième siècle ahurissant, deux morales s'affrontent en un combat singulier. L'ancienne était fondée sur le devoir, la seconde s'appuie sur le droit. La première privilégiait les vertus de bonté, de charité, d'humilité, d'obéissance. La seconde a balayé tout ce fatras pour y substituer l'empathie, la solidarité, l'équité, l'authenticité, l'épanouissement. S'il ne s'agissait que d'une évolution du vocabulaire, le mal ne serait pas très grand.

Puisque Dieu est mort ou du moins silencieux pour un grand nombre de nos contemporains, il est douteux que l'on puisse encore emprunter au petit catéchisme la définition du péché: une désobéissance à la loi de Dieu. La disparition de cette notion a causé un tort

irréparable à la littérature: dans vingt ans, qui comprendra la psychologie des personnages de Mauriac? En abolissant toute barrière, nous supprimons tout conflit. Un roman bâti sur les instincts aveugles ne va pas très loin dans la perception des êtres. Mais ce n'est là qu'une considération accessoire.

S'ils les connaissaient, les jeunes d'aujourd'hui s'esclafferaient à la nomenclature de ces péchés que nous avions appris à tenir pour capitaux. Il est vrai qu'ils ont beaucoup perdu de leur efficacité maléfique; il ne devait donc s'agir que d'un échantillonnage proposé à titre exemplaire...

Nous le savons de reste: tout le monde est orgueilleux et crève d'envie; les impôts excessifs rendent illusoire la pratique de l'avance; la luxure n'émeut plus personne depuis que le plaisir constitue une fin en soi; notre foie capricieux s'oppose aux exigences de la gourmandise; se mettre en colère ne fera pas que la poste livrera à temps le courrier; quel mal y a-t-il à paresse quand les syndicats enseignent à leurs membres de travailler le moins possible et de réclamer une rémunération toujours plus élevée?

Nous avions sûrement commis un excès de zèle en accordant une

priorité absolue à ces errements désormais classés au rang mineur des péccadilles. Le temps est venu de rafraîchir notre terminologie. Le chroniqueur français Pierre Macaigne a suggéré de remplacer ces péchés venus de la nuit des âges par des fautes mieux adaptées à notre époque. À l'entendre, les vices capitaux qui nous affligent sont les suivants: l'égoïsme, la haine, l'intolérance, le désespoir, le mépris, la lâcheté et l'irresponsabilité. Un brin d'époussetage fait aussitôt reluire le trumeau de la cheminée...

Au fond, les deux séries ne sont pas contradictoires, elles se recoupent même dans une bonne mesure. Le problème fondamental n'est pas de se réclamer d'une liste plutôt que de l'autre. Il réside essentiellement dans cette anarchie morale qui débouche sur les désordres et les excès. Ce sont là des comportements nouveaux auxquels nous devrions allègrement consentir, sous peine d'être accusés d'être d'odieuses réactionnaires.

Prenons le cas du bien d'autrui. C'est un concept bien dépassé. Il ne semble aujourd'hui nullement criminel de se rendre coupable de larcin ou de déprédation. Dans les hôtels, pourquoi les clients ne feraient-ils pas main basse sur des

pièces de coutellerie ou de literie? Le vol à l'étalage se rapproche de l'exploit sportif. Quand un travailleur subtilise un objet qu'il conçoit à fabriquer, il ne fait, c'est très évident, que réparer une injustice sociale, en récupérant une partie infime de ce qui lui est dû. Nul n'est mieux servi que par soi-même...

Il y a des attardés pour regretter la morale d'hier, qui était loin d'être parfaite, qui avait toutefois cet avantage de distinguer le bien du mal. À témoin cet ancien député français évoquant le climat si lointain de sa jeunesse:

«Nous étions éduqués de trois manières différentes: par la famille, par l'instituteur laïque et par le vicaire. Nous passions donc une partie de la semaine avec l'instituteur et les jeudis et les dimanches avec le vicaire. Ces deux ennemis intimes nous inculquaient deux morales complémentaires, celle de l'État et celle de l'Église. La famille s'étendait, alors, aux grands-parents, qui vivaient avec les enfants. Mon grand-père, c'était le patriarche. La déférence que lui témoignaient mes parents paraissait désuète aujourd'hui, mais je garde le souvenir de ces marques de respect. Je me sens le descendant et l'héritier d'une tradition d'amour et d'exemples...»

Les temps sont bien changés. Tout en refusant de devenir un *laudator temporis acti*, convenons au moins que la nostalgie n'est plus ce qu'elle était...

Des remèdes pour limiter les dégâts de la pornographie

À Lysiane Gagnon

En portant plainte au sujet du numéro de décembre 84 de la revue Penthouse, les femmes qui luttent contre la pornographie posaient un geste qu'on leur a souvent reproché de ne pas poser, et cela a suscité un intérêt particulier. Ajoutons à cela l'erreur commise par des douaniers qui, suite à des directives du gouvernement fédéral concernant le matériel pornographique, ont retenu des caisses de livres d'auteurs dont les oeuvres n'ont aucun lien avec la pornographie, et nous voilà replongés en plein débat sur la censure.

Madame Lysiane Gagnon n'a pas manqué de venir alimenter ce débat et dans sa chronique du 15 décembre, elle aboue les douaniers, jette le blâme sur les directives gouvernementales et nous incite à graver l'incident dans nos mémoires, car il présage, paraît-il, des pires abus.

Comme tentative de récupération, c'est réussi. Faudrait-il vous faire remarquer madame Gagnon que cet incident, malheureux nous en convenons, n'est cependant pas aussi dramatique que vous le prétendez. Bien que les livres dont il est question aient été retenus à la douane, ce qui a probablement apporté une multitude d'ennuis à quelques personnes, ils n'ont pas été, à ce que nous sachions, confisqués. Et toute personne intéressée à se les procurer peut le faire en toute liberté.

L'absence de culture et le manque de jugement des douaniers ne peuvent justifier la suppression de directives gouvernementales. Évidemment, nous croyons, tout comme vous, que de mauvaises directives peuvent conduire à des résultats stupides; nous croyons également, cependant, que l'absence de directives peut conduire à des résultats tout aussi stupides, ou aberrants. Les directives, sans tenir lieu de loi, devraient servir d'instruments d'interprétation et d'évaluation de celle-ci. À quoi bon, par exemple, interdire la distribution de la pornographie si les contrôles interviennent tous une fois le produit distribué? C'est comme une loi sur les aliments et drogues à laquelle on aurait recours seulement après avoir absorbé un produit empoisonné; c'est pour rendre la loi efficace qu'on a prévu des systèmes d'inspection.

Nous sommes tout à fait conscientes que le contrôle de la pornographie n'est pas chose facile. Malgré ce que vous en pensez, Madame Gagnon, nous ne sommes pas des hystériques et, pas plus que vous, nous ne souhaitons la répression de la liberté d'expression. Votre analyse de la lutte contre la pornographie vous fait voir une alliance «de la droite et de la (so-disant) gauche», le mouvement féministe constituant, bien sûr, la gauche en question. Toujours selon vous, cette alliance recherche un «renforcement de la censure». C'est regrettable qu'une journaliste de votre calibre et ayant votre influence se laisse aller à une telle facilité et mette tout le monde dans le même sac. Cette approche est aussi tordue que celle qui consisterait, de notre part, à vous associer aux pornocrates parce que vous vous opposez à la censure.

Les intégristes de droite ne sont pas plus préoccupés du respect des droits fondamentaux des femmes, que les pornocrates ne le sont de la liberté d'expression. Les pornocrates se cachent derrière la bannière de la liberté d'expression pour protéger une industrie super lucrative. Et voilà qu'ils n'ont même pas à bouger pour se défendre; ils ont trouvé leurs défenseurs dans ceux-là même qui manipulent le mieux les mots, quand ce n'est pas les idées. Ils doivent bien rigoler d'ailleurs de voir que les images de femmes ligotées, bâillonnées ou la bouche pleine de sperme qu'ils proposent comme divertissement soi-disant adulte soient tolérées au nom même de la liberté d'expression. Liberté d'expression pour qui voulez-vous bien nous dire?

Nous tenons aussi à vous préciser que nous n'avons pas de penchant pour la «simplification stupéfiante» dont vous faites mention et qui consiste à conclure que la représentation de la violence sexuelle est «la cause» de la violence. Nous ne croyons pas que «tout amateur de pornographie» passe «du fantasme à l'acte». Nous sommes convaincues cependant que la représentation de la violence sexuelle, à titre de divertissement toujours, normalise et banalise cette violence, qu'elle l'encourage et qu'elle en incite effectivement un certain nombre à passer à l'acte. Vous vous appuyez sur le modèle

dépassé de la catharsis qui veut que la pornographie serve d'exutoire aux pulsions violentes. Nous souscrivons pour notre part aux conclusions des récentes études sur la pornographie qui ont amplement démontré l'influence néfaste de celle-ci sur le comportement.

Vous qualifiez de naïve l'approche de celles qui veulent éliminer la représentation de la violence envers les femmes. Nous nous demandons de quel côté est la naïveté; vous citez June Callwood, «féministe qui a refusé d'embarquer dans l'obsession anti-porno et qui voit le salut des femmes à travers la conquête du pouvoir économique. June Callwood a certes raison d'affirmer qu'on ne bouscule pas ses égaux mais ses inférieurs. Notre réflexion nous a par contre amenées à aborder la question par le biais opposé. Nous doutons en effet de la possibilité de conquérir un pouvoir économique dans une société qui se complait à véhiculer une image négative des femmes. Est-ce par naïveté que nous avons réclamé des manuels scolaires exempts de stéréotypes sexuels? En partant du fait que les manuels scolaires sont de puissants agents d'intégration de valeurs, il a été assez facile (tout est relatif) de faire accepter qu'ils doivent mettre en valeur les modèles selon lesquels nous souhaitons voir nos enfants évoluer. A cette fin, des lignes directrices ont été émises pour les nouveaux manuels. Mais en dehors de ces outils d'apprentissage, quels sont les véhicules majeurs de l'image des femmes dans notre société. Quand on connaît l'ampleur de l'industrie de la pornographie, on sait très bien que les images positives ne font pas le poids.

Nous nous demandons donc si l'égalité est possible tant qu'une industrie aussi colossale que celle de la pornographie s'applique à nous inférioriser; c'est précisément parce que nous croyons à l'égalité que nous ne nous faisons pas les complices des messages négatifs envers les femmes. Par le biais de l'exploitation sexuelle ce sont toutes les catégories de femmes qui sont visées! Celles qui travaillent au foyer ou à l'extérieur, les sportives, les intellectuelles, les étudiantes, les femmes enceintes, etc. Et pas besoin d'être très futées pour voir cela; c'est écrit noir sur blanc: «Fuckng Housewives», «Poppin Mamas», «Suck-off Students», etc.

Pour appuyer votre argumentation, vous faites également état des excès dans lesquels votre Mary Brown du bureau de surveillance de l'Ontario. Ce qui se passe dans cette province est précisément le résultat du travail d'une instance qui opère sans critères clairs et précis. Ce à quoi nous nous sommes toujours opposées ici au Québec.

La dernière partie de votre chronique nous amène à réaliser, Madame Gagnon, que malgré les apparences, nous ne recherchons pas, vous et nous, des remèdes très différents. Vous voulez que le code criminel soit appliqué? Nous aussi. Nous sommes peut-être plus critiques que vous concernant vis-à-vis des dispositions actuellement en vigueur, mais nous ne sommes pas les seules à l'être.

Tout le monde (législateur provincial, policiers, etc.) s'accorde pour dire que la présente définition de l'obscénité (ce mot même devrait être retiré) rend les dispositions du code criminel difficilement applicables. Dans notre réflexion sur les contrôles possibles, nous avons tenu compte de la philosophie du droit pénal selon laquelle on ne criminalise pas n'importe quel comportement. C'est pourquoi nos recommandations quant aux amendements qui doivent être apportés aux dispositions du code qui traitent de l'obscénité visent spécifiquement la violence sexuelle et la dégradation.

Nous croyons que dans tout ce débat sur la liberté d'expression, c'est celle des femmes qui est la plus mal au point. Nous comptons grandement sur l'éducation et la sensibilisation pour atteindre des changements en profondeur. En attendant, nous devons compter sur le support des lois pour limiter les dégâts. Les femmes ont, nous semble-t-il, droit à une image collective qui soit positive autant que toute collectivité ethnique. Une femme parmi les hommes, peut-être cela vous suffit-il, Madame Gagnon; quant à nous, nous avons une autre vision de l'égalité.

Ginette BUSQUE
Monica MATTE
Pour le Comité contre la pornographie de la Fédération des femmes du Québec

Charades et jeux de mots

Monsieur Jean-Paul Desbiens

Est-il vraiment nécessaire que vous écriviez dans un journal comme La Presse (auquel je suis abonné), des articles comme celui qui a été publié le 28 novembre 1984?

Que vous ne croyez pas en l'indépendance du Québec, c'est votre droit le plus strict, que vous n'appréciez pas le Parti québécois et le gouvernement formé actuellement par ce parti, passe encore, mais il n'est sûrement pas de bon ton de faire des charades «bidon» sur un parti politique quel qu'il soit et encore moins des jeux de mots faciles comme: «... les séparatistes sont séparés par définition», qui ne veulent rien dire.

Comble d'ironie, vous permettez de citer Henri Bourassa (hors contexte, soit dit en passant) un des plus ardents défenseurs du Québec. Sachez, Monsieur Desbiens, qu'Henri Bourassa devait songer à des gens comme vous quand il disait: «... mais il n'y aura plus de Canadiens français: ils se seront tous mangés entre eux».

Je suis cependant d'accord avec vous sur un point: «... la débâcle du PQ n'est pas réjouissante (compris M. Lalonde?), mais elle était fatale.» Parce que ce parti est né de l'union de deux mouvements ayant une conception très différente l'un de l'autre de la souveraineté politique du Québec: le RIN (inconditionnellement indépendantiste) et le MSA (indépendantiste si nécessaire). Que cela soit «décollé des valeurs et des solidarités naturelles du Québec» n'apparaît un jugement très sommaire. Merci, Duplessis, Lévesque (et je me permettrai d'allonger la liste: Taschereau, Lesage, Johnson, Bourassa) ont tous été plus ou moins contestés à ce sujet.

Est-ce à dire que toute l'histoire du Québec (histoire politique j'entends) depuis la Confédération n'aura été qu'une vaste chimère? Permettez-moi d'en douter, Monsieur, vous qui prétendez au réalisme...

«Quand on examine les lois votées par le PQ, on a de la peine à y reconnaître le visage de la société québécoise, telle qu'elle se veut en profondeur». C'est le comble! Et la loi 101, qu'en dites-vous? Peut-être déplaît-elle à quelques orangistes de Westmount...

«Le mensonge du P.Q. c'est qu'il essayait de cacher sa fièvre (d'indépendance, bien sûr)». Je regrette, le PQ était sûrement «fiévreux», comme vous le dites, mais il n'a jamais menti, comme vous le prétendez. En 1976, il s'est fait élire en promettant d'être un bon gouvernement (et il l'a été) et aussi en disant clairement qu'il ferait un référendum sur la question «nationale», ce qui fut fait. Alors, pour vos calomnies, vous repassez une autre fois, mon cher.

D'ailleurs, comme vous le dites si bien vous-même: «... l'incertitude est la province du courage. Mais le mensonge ne paie pas.» Québecoisement vôtre,

Yves BREAULT
Notre-Dame-des-Prairies (Québec)

Explications

M. Mario Fontaine

Dans votre reportage sur l'assemblée du Parti québécois de Crémazie, parue dans l'édition du 10 décembre 1984, vous dites que «non seulement les treize délégués du comté défendront-ils le néo-fédéralisme du premier ministre, mais ils ne pourront y faire faux bond».

Quant à moi, tout au cours de l'assemblée je me suis identifié au groupe dit «des orthodoxes» ayant d'ailleurs appuyé le seul amendement qui eût maintenu une certaine vigueur à la raison d'être de notre parti, c.-à-d. «Souveraineté: instrument essentiel du développement du Québec».

Lors de ma présentation à titre de candidat-délégué, si j'ai dit me rallier à la timide proposition de remplacement de l'article 1, j'ai aussi mentionné que je me réservais le droit au Congrès, d'appuyer tout amendement ou nouvelle proposition qui pourraient améliorer la dite proposition. Et j'ai été élu, mais ne me considère pas pour cela néo-fédéraliste et ferai tous les «faux bonds» que je jugerai en conscience devoir faire pour sauvegarder la crédibilité de notre parti.

Guy CORMIER
Délégué du Comté de Crémazie

Des décibels

J'ai souvent pu constater que les techniciens des salles de cinéma prennent les cinéphiles pour des sourds.

En effet, ils ouvrent la sonorité du projecteur à un si haut volume que nous sommes vraiment inconfortables dans la salle. Par exemple, le film Amadeus aurait été bien plus agréable à entendre et à regarder si le volume avait été à un niveau normal.

Ces techniciens devraient avoir un appareil pour mesurer les décibels de leur truc et rester dans la zone confortable. Ne sont-ils pas sensibilisés à la pollution par le bruit? Je suggère donc aux propriétaires de salles de cinéma de se procurer l'échelle des décibels et de l'appliquer.

Raymond PARADIS
Saint-Lambert

La revitalisation du quartier chinois

Monsieur Jean-Guy Dubuc

Editorialiste en chef

J'ai pris connaissance de votre texte publié le jeudi 3 janvier et dans lequel vous faites état de doléances d'un homme d'affaires du quartier chinois qui parle de racisme parce que le Conseil municipal a adopté un règlement de zonage qui restreint les occupations permises dans les bâtiments de la rue de La Gauchetière, à l'est du boulevard Saint-Laurent.

Vous n'ignorez pas, monsieur Dubuc, que nous avons élaboré un plan de revitalisation du quartier chinois de Montréal qui tourne autour de deux axes: la consolidation du secteur traditionnellement commercial qui s'est développé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent et la mise en valeur, par la restauration et la construction résidentielle, de la partie du quartier située à l'est de ce même boulevard.

La concrétisation de ce plan de revitalisation comportait un certain nombre d'interventions dont l'élargissement de la rue Saint-Urbain, la création d'un mail piétonnier dans la rue de La Gauchetière, la mise en valeur du terrain situé à l'angle sud-est du boulevard Dorchester et de la rue Saint-Urbain, l'installation d'un mobilier urbain de caractère chinois, la création d'un centre communautaire, la construction de logements et la rénovation des propriétés municipales en bordure de la rue de La Gauchetière.

Ce programme d'intervention, ai-je besoin de vous souligner, a été préparé avec la collaboration de nos services concernés ainsi que d'un architecte membre de la communauté chinoise et a reçu l'assentiment des membres de cette communauté participant au comité de planification et de développement du quartier chinois.

Concernant ce qui est soulevé dans votre texte, je porte à votre attention qu'à l'ouest du boulevard

M. Jean-Guy Dubuc

Je voudrais vous remercier pour la sympathie et le support moral que vous avez témoignés dans votre éditorial paru dans LA PRESSE la semaine dernière.

S'il vous paraît que nous avons «sur-réagi» quand nous condamnions la loi municipale comme étant «raciste», je me permets de vous rappeler que cette loi de zonage en question interdit tout restaurant et magasin nouveau à l'est de la rue de La Gauchetière où la majorité (80%) des propriétaires sont d'origine chinoise. Les boulevards Dorchester et Viger avoisinants, où les Chinois possèdent peu d'intérêts par contre, ne sont pas assujettis à la même restriction.

On doit aussi se rappeler que la ville de Montréal, en proclamant que «le nouveau quartier chinois s'étendrait jusqu'à Sanguinet» (La Presse, 27 novembre 1984), a ignoré le fait que seulement un nombre

Saint-Laurent, la fonction commerciale est solidement implantée mais il reste qu'un effort de consolidation doit être fait. Nous pensons qu'il vaut mieux concentrer les activités commerciales dans ce secteur, plutôt que de permettre leur éparpillement, ce qui risquerait d'en atténuer la qualité et le rayonnement.

Quant à la partie s'étendant du boulevard Saint-Laurent à la rue Sanguinet, nous avons jugé opportun de lui reconnaître une vocation résidentielle. De plus en plus, les quartiers du centre de Montréal accueillent des citoyens qui viennent y vivre. Il se trouve sûrement des membres de cette communauté qui, avec la mise en valeur de ce milieu, envisageront de plus en plus sérieusement un retour dans ce quartier.

Déjà, l'an dernier, l'apport résidentiel récent dans cet arrondissement s'établissait à plus de 630 unités de logement. Tout le secteur de la rue de Bulion, de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et de la rue Sainte-Elisabeth, qui est à caractère fortement résidentiel, doit en outre être consolidé par des constructions sur les actuels terrains de stationnement.

L'effort de restructuration du tissu urbain doit également s'appliquer le long de l'avenue Viger où pourrait être permis un développement de caractère mixte, offrant ainsi la possibilité d'accroître le potentiel commercial du secteur.

Je m'étonne donc qu'en signant ce texte du 3 janvier, vous ayez aussi facilement glissé sur le concept général de revitalisation de ce secteur, pour ne retenir que les arguments de gens, ou d'une personne peut-être, dont l'intérêt est bien particulier en regard de l'objectif global que nous poursuivons.

Le président
Yvon LAMARRE
Comité exécutif
Ville de Montréal

minime de locataires chinois occupent présentement les immeubles résidentiels près du quartier chinois (Place du Quartier, au coin Dorchester et Saint-Urbain, et Complexe Guy-Favreau, par exemple).

Nous avons absolument besoin d'une artère commerciale majeure dans un quartier chinois à caractère touristique, c'est-à-dire le long de la rue de La Gauchetière: c'est là où les emplois pourront être créés et où notre esprit de «compétition sur nous-mêmes» peut-être préservé.

Nous espérons que les dirigeants de notre municipalité pourront démontrer un peu plus de sensibilité envers nos sentiments et un peu plus de respect envers nos besoins.

Kenneth CHEUNG
Directeur exécutif
Association des professionnels
et des hommes
d'affaires chinois

Tour Marguerite-Bourgeois

Délégué au «Congrès international de la toponymie française de l'Amérique du Nord» tenu à Québec, et auquel participait quelque 200 personnes venues du Québec, bien sûr, mais aussi du Canada, des États-Unis, de la France, du Danemark, d'Israël, j'ai présenté la résolution énoncée ci-après.

Cette résolution dûment appuyée par le père Julien Dézail o.f.m., président de la Société généalogique canadienne-française, a été entérinée par l'assemblée plénière par 50 voix «pour», aucune «contre» et 3 abstentions.

Même si cette résolution ne saurait être impérative, elle n'en représente pas moins un état éclairé, d'autant qu'elle a été étudiée et approuvée par des spécialistes en matière de toponymie.

En outre, émanant d'un groupe de personnes qui en a débattu en assemblée, elle manifeste un vouloir de plus en plus grand d'une plus large démocratisation du processus de la désignation d'un nom de lieu, d'édifice, de place publique.

En l'occurrence le toponyme «Marguerite-Bourgeois» appartient, et comment! à tous les Québécois et Québécoises, à notre histoire et surtout sied parfaitement à la vocation principale de l'édifice dit «Complexe G» et qui abrite le Ministère de l'Éducation dans la Cité parlementaire de Québec.

Ainsi Marguerite Bourgeois venue en Nouvelle-France sur l'invitation expresse de Paul Chomedey de Maisonneuve comme institutrice, commença son enseignement dans une tour. D'ailleurs cette «TOUR» existe encore. Elle est située dans les jardins du Collège de Montréal fondé et dirigé par les Sulpiciens.

Est-il besoin d'ajouter que Marguerite Bourgeois, première éducatrice en Amérique du Nord, par sa renommée, et notamment par ses oeuvres d'éducation perpétuées par ses filles de la Congrégation de Notre-Dame, qu'elle a elle-

même instituée en 1672, et qui regroupe quelque 2,600 religieuses établies au Québec, au Canada, en Afrique et au Japon, incarne en sa personne toute l'éducation qui depuis elle, faut-il le souligner, a été le fait des communautés religieuses et de nos femmes du Québec... pour une très large part.

Résolution

J'ai semé des noms à travers les vents Et malgré tempêtes, pluies et ouragans Ces noms, par la tradition, dans le temps Se sont sculptés, incrustés Continuant ainsi la création du Père Qui, lui, sur la paume de ses mains Mon nom avait, de toute éternité, gravé M'attribuant même par personnalisation Un surnom...

Et pour donner forme de complément Pour planter enfin au bout de notre champ Afin de ne point perdre notre semaine Je propose... Enfin j'oserais proposer... Que le «Complexe G» ci-devant nommé, moi nommé

Qui du haut de sa tour, de son antenne Reflète, reflète le soleil de l'Éducation Qui partout, de partout surgit, sourd du Québec Dans une perpétuelle re-création Que cette «Tour», que ce «Complexe» Soit enfin nommé

Tour Marguerite-Bourgeois Grande dame, saine d'esprit et d'âme Née à Troyes en Champagne Décédée le 12 janvier 1700 à Ville-Marie Devenue en ce Pays Première éducatrice Et par et pour cette première, à l'excellence poussée

Devendra aussi trois siècles plus tard Première sainte de notre Église québécoise ...Qu'enfin ce «Complexe»... moi nommé Soit bienheureusement, saintement désignée Tour Marguerite-Bourgeois Proclamant à tout vent Urbi et orbi

Le rôle sage, tenace, persévérant Qu'ont joué et continuent de jouer Toutes nos éducatrices Toutes nos femmes, nos mères en ce Pays Et j'ai signé ce 14e jour de juillet à l'Orléans du congrès et à l'ombre dudit «Complexe G» que j'ai hâte de dire: Tour Marguerite-Bourgeois.

André AUCLAIR
Outremont

La survie du français

Le 4 janvier dernier, le gouvernement du Québec annonçait son intention d'en appeler de la décision de la Cour supérieure qui déclarait inopérant l'article 58 de la loi 101. La raison évoquée de cet appel est qu'il est ici question de deux grandes législations québécoises, dont la Charte de la langue française.

Le gouvernement du Québec tente donc à nouveau de «sauver le français» par le biais de la loi 101... et oublie un autre aspect de ce «sauvetage», bien plus important que la loi 101.

Les exemples qui suivent ont été gracieusement fournis par un professeur d'une des universités de Montréal:

«À cette endroit / ont pouvaient voir / les effes / telle qu'illustrer / sans dit que / en séance normale / plusieurs niveau devrait ce déga- ger / Faisons remarquer / qu'un ré- pôt / prient de tant en tant / est assez bon / comme vous vous imaginé / surmant /» (Traduction française: À cet endroit on pouvait voir les effets tels qu'illustrés, tandis qu'en séance normale plusieurs niveaux devraient se déga- ger. Faisons remarquer qu'un repos, pris de temps en temps, est assez bon, comme vous vous imaginez sûrement!)

Ledit professeur a également souligné que la valeur scientifique des travaux d'où sont tirés ces exemples n'excede guère le niveau du français dans lequel ils sont livrés.

Toute personne responsable et concernée par l'avenir du Québec est donc en devoir de se demander:

1— D'où sortent ces étudiants qui sont pour la plupart des Québécois de vieille souche?
2— Comment se fait-il qu'ils aient été admis à l'université sans même posséder une orthographe potable?

Suite à ce même jugement de la Cour supérieure, M. Gilles Rheau- me, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et du Mouvement national des Québécois, a déclaré, dans LA PRESSE du 4 janvier 1985, que «l'affichage, pour moi, c'est ce qu'il y a de plus important parce que ça touche tout le monde. L'éducation, ça touche surtout ceux qui ont des enfants...».

L'éducation se trouve donc, à nouveau, reléguée au second plan... Mais, comment voulez-vous écrire des affiches si la majorité des Québécois ne maîtrise même plus l'orthographe de sa langue maternelle, le français!?

Rappelons-nous qu'offrir une éducation de qualité aux citoyens est la responsabilité de leur gouvernement! Mais, comment peut-on oser parler de qualité d'éducation quand, rendu à l'université, ayant fait, en grande majorité, un très grand nombre d'étudiants ne maîtrise pas encore l'orthographe de sa langue maternelle?

C'est dans notre système d'éducation qu'est la véritable menace à la survie du français en Amérique du Nord, et il est grand temps que notre gouvernement, au lieu de chercher à défendre sa chère loi 101, s'attaque au véritable fleau qui nous menace.

Arthur B. CAILEY
Montréal

Les enfants adoptés

M. Bernard Roy
Association des parents adoptifs du Québec

(...) N'avons-nous pas un dénominateur commun: le bien-être et le bonheur de ces enfants devenus adultes, que nous avons portés et que nous aimons, que vous avez choisis d'élever et que vous aimez. (...)

Il y a les adoptés majeurs qui ressentiront le besoin de connaître leur mère naturelle et ceux qui ne le ressentiront pas.

Puisque la loi accorde à l'adulte le droit de vote à 18 ans, le tient responsable de ses actes à ce même âge, pourquoi ne pas lui accorder, à ce même âge de 18 ans, le droit de rencontrer sa mère naturelle s'il en émet la demande?

Ces adoptés adultes qui ressentiront le besoin de connaître leur mère naturelle ne vous quitteront pas; ils se retourneront vers vous, plus forts, plus aimants et surtout plus reconnaissants, leur ayant donné le meilleur de vous-même.

Le Mouvement-Retrouvailles est né du besoin d'une mère naturelle de retrouver une part d'elle-même. Elle a seulement eu la hardiesse de le dire sur la place publique.

Le Mouvement-Retrouvailles est irrévocable et le besoin de ses membres est trop fondamental pour être ignoré plus longtemps.

Le Mouvement-Retrouvailles n'a pas créé mon besoin. J'ai quatorze années de démarches pour une fille qui va avoir 16 ans et dont l'adoption, je l'ai apprise en juin dernier, a été réalisée dans un autre pays.

Monsieur Roy, je suis peinée de penser que nous prenons des chemins différents. J'aurais vivement souhaité que nous travaillions de connivence pour le bonheur et l'épanouissement de ces adultes.

Claudine GECKISCH
Montréal

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes	285-7111
		du lundi au vendredi 8h à 17h	
RÉDACTION	285-7070	Pour changer	285-7205
		du lundi au vendredi 9h à 16h30	
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
		Détails	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé-Press	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carières et professions, nominations	285-7320

N.B.

- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La conclusion est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abrégier les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4300, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

Le livre blanc sur la fiscalité

Le testament de Jacques Parizeau



Alain Dubuc

■ QUÉBEC — La pire chose pour un gouvernement qui soumet un livre blanc à la discussion publique, c'est que le débat « parte tout croche » et qu'il s'égaré sur des voies de garage. C'est par exemple ce qui est arrivé au document de réflexion conservateur sur l'universalité des programmes sociaux.

Le risque est encore plus grand pour le Livre blanc sur la fiscalité des particuliers, rédigé hier par le ministre Yves Duhaime, parce que c'est une grosse brique, touffue et compliquée. Le document comporte 398 pages, 146 tableaux, et il faut mettre quatorze heures pour le lire. Ainsi, la plupart des spécialistes, critiques ou porte-parole qui le commenteront aujourd'hui ne l'auront même pas lu!

La principale erreur à éviter est de prendre ce livre blanc pour un budget et d'insister sur les « cadeaux » qu'il comporte pour un peu tout le monde. Ce n'était pas le but visé par l'ex-ministre Jacques Parizeau qui a travaillé là-dessus pendant plus de deux ans et demi. M. Parizeau, dont cet ouvrage était le grand oeuvre, était d'ailleurs le grand absent de la journée d'hier.

Le livre blanc est d'abord et avant tout un document de réflexion qui n'a pas été rédigé pour calculer le niveau idéal des exemptions mais pour trouver la façon de modifier notre système fiscal pour le rendre plus juste et plus efficace sur le plan économique.

Deux vides du système

Ainsi, toute cette démarche avait pour but de régler deux problèmes fort distincts, auxquels la moitié du livre blanc est consacrée.

Tout d'abord, notre politique d'aide sociale. Conçue au départ pour sortir les démunis de l'ornière de la pauvreté, cette réalisation de la Révolution tranquille a failli à la tâche. Les pauvres le sont encore et le système est ainsi fait qu'ils n'ont aucune raison de sortir de leur état.

Par ailleurs, notre système fiscal nuit à l'économie parce qu'il comporte des distorsions, mais surtout parce que le fardeau est trop élevé. Le Québec devient moins concurrentiel par rapport à ses voisins et ses citoyens adoptent divers comportements pour résister à l'appât du fisc. Ces réactions, compréhensibles mais peu saines pour l'économie, peuvent aller du travail au noir à la décision de travailler moins.

L'originalité de la démarche de M. Parizeau est d'avoir traité en un bloc ces deux problèmes fort différents. Traditionnellement, la main droite de l'État, celle qui perçoit les impôts, ignore ce que fait la main gauche, celle qui distribue les transferts. Le livre blanc intègre ces deux activités et considère comme un tout les impôts et les versements aux individus.

Les quatre volets

Pour résumer très grossièrement les propositions de réforme du livre blanc, qui constituent l'autre moitié du document, on peut les diviser en quatre volets.

Le premier, de loin le plus important, le seul vraiment original et celui qui suscitera le plus de débats, porte sur l'aide sociale. En gros, il vise à mettre au travail les assistés sociaux aptes au travail; s'ils refusent d'être disponibles, leur prestation diminuera. Par contre, s'ils gagnent des revenus, ils ne perdront pas tout leur chèque de bien-être; il sera ainsi rentable de retourner sur le marché du travail. La réforme intègre également les diverses formes de transfert.

Le second volet consiste en une réduction d'impôt pour tout le monde, en augmentant le niveau de revenu auquel on commence à payer de l'impôt, en déplaçant la table d'impôt et en réduisant le taux maximal que doivent payer les contribuables à haut revenu.

Le troisième volet, c'est un train de mesures qui correspondent plus à un réaménagement ou un nettoyage et qui visent à rendre le système plus juste et plus cohérent. Ce sont ces mesures qui risquent le plus d'attirer l'attention même si, en soi, elles n'avaient pas besoin d'un livre blanc pour être énoncées.

Le gouvernement présente dans son livre blanc trois options de réforme. Les trois premiers volets sont inclus dans l'Option II, celle qui a été privilégiée. L'Option III ajouterait un quatrième volet, une sorte d'échange qui consisterait à réduire encore plus l'impôt sur le revenu mais à récupérer l'argent par une généralisation de la taxe de vente.

Les baisses d'impôt

C'est un document ambitieux et dont la qualité est impressionnante. Il suscitera de nombreux débats, sur l'aide sociale, la taxation des riches, la politique familiale, le remplacement éventuel de l'impôt personnel par des taxes à la consommation.

Le « réalisme » et le souci d'efficacité économique qui caractérisent la démarche gouvernementale ne sont d'ailleurs pas sans rappeler le débat lancé par Ottawa sur l'universalité des programmes sociaux.

Mais le côté le plus spectaculaire, les baisses d'impôt d'environ \$400 millions, est de loin le moins original. Le gouvernement n'a pas besoin de réfléchir deux ans et demi pour conclure qu'il faut baisser les taux d'imposition!

Et comme le document ne précise pas les échéanciers et que la réforme se fera en trois étapes, à mesure que l'État disposera des fonds nécessaires, le fait de baisser le fardeau fiscal d'environ \$400 millions reste plus un projet qu'une promesse.

Pour cette raison, ce Livre blanc sur la fiscalité des particuliers porte plus sur le « comment » et le « pourquoi » que sur le « quand » et le « combien ».

L'UN DES OBJECTIFS FONDAMENTAUX DE LA RÉFORME

Faire en sorte que les assistés sociaux retournent au travail

■ QUÉBEC — L'un des buts primordiaux de la réforme fiscale proposée est d'intégrer au marché du travail le plus grand nombre d'assistés sociaux possible, en rendant le travail financièrement plus avantageux pour eux.

FRANCINE OSBORNE

Ainsi, l'aide sociale telle qu'on la connaît maintenant, sera réservée aux seuls assistés sociaux inaptes au travail. Québec évalue leur nombre à tiers des quelque 400 000 bénéficiaires de l'aide sociale.

Pour les autres, qui seront invités à signer une déclaration de disponibilité au travail, leurs prestations sociales ne seront plus totalement retirées lorsqu'ils accéderont à un emploi, même faiblement rémunéré. En outre, les prestations augmentent légèrement.

Les assistés sociaux aptes au travail seront admissibles au programme de garantie de revenu, qui s'assurera que le taux marginal implicite de taxation, c'est-à-dire ce qu'ils perdent en prestations en acceptant un emploi, ne dépassera pas 50 p. cent. Actuellement, ce taux atteint près de 100 p. cent, au point qu'un bénéficiaire de l'aide sociale ayant deux enfants n'augmente ses revenus que de 84 cents l'heure s'il laisse l'aide sociale pour prendre un emploi au salaire minimum, à \$4 l'heure.

Le programme de garantie de revenu, qui coûtera au moins \$400 millions de plus que le régime actuel, sera aussi accessible aux moins de 30 ans. D'ailleurs, la priorité leur sera accordée.

Par contre, dans le cas des jeunes de 18 à 20 ans, il est possible qu'il soit pris en compte le revenu des parents dans le calcul de la

prestation à leur verser s'ils sont aptes au travail. Si le revenu des parents est suffisant, ces jeunes pourraient perdre leurs prestations sociales.

En vertu de ce programme, les prestations sociales seront augmentées dans la mesure où les bénéficiaires seront disposés à participer à des projets de travaux communautaires, de retour à l'école et de stage en entreprise. Ces programmes sont d'ailleurs en place pour une bonne part et, dans le cadre du plan de relance du gouvernement, des montants de \$133 millions ont été prévus en 1985-1986 à cette fin.

Frais de garde

Dans l'optique du programme de garantie de revenu, les frais de garde d'enfants seraient réaménagés afin de tenir compte des frais vraiment encourus. Comme dans le régime d'imposition, le maximum pour un enfant d'âge préscolaire serait de

\$3 120; pour chaque enfant de 6 à 11 ans, de \$1 560.

L'accessibilité de l'aide à la garde sera possible pour ceux qui participent à des programmes préparatoires à l'emploi.

En outre, les subventions pour frais de garde seront étendues à tous les modes de garde, dont la garde en milieu familial.

Par ailleurs, la réforme fiscale verra à s'assurer que les bénéficiaires de transferts sociaux ne paient pas d'impôt et que les personnes ayant un revenu suffisant ne reçoivent pas de prestations.

En conférence de presse, M. Duhaime a indiqué que la ligne de démarcation entre les deux catégories de contribuables n'a pas encore été fixée avec précision. L'on peut s'attendre à ce qu'elle se situe autour de \$16 00 ou \$18 000, tel qu'indiqué dans les seuils d'imposition, selon les trois options.

Une inspiration pour le budget? Ni oui ni non, répond Duhaime

■ QUÉBEC — Il ne faut pas s'attendre à ce que l'ensemble de la réforme fiscale de \$600 millions mise de l'avant par le gouvernement soit en vigueur dès le début. Le ministre des Finances, Yves Duhaime, n'exclut toutefois pas certaines baisses d'impôt pour le prochain budget.

FRANCINE OSBORNE

En conférence de presse, le ministre a déclaré hier qu'il souhaite baisser les impôts le plus rapidement possible. Quelques minutes plus tard cependant, il ajoutait qu'il ne s'engage à rien pour le prochain budget, prévu en mai. « Je ne m'engage à rien et je n'exclus rien », a-t-il dit.

Quant au programme de garantie de revenu, destiné à inci-

ter les assistés sociaux à s'intégrer au marché du travail, M. Duhaime a dit espérer que sa mise en oeuvre sera une question de temps plutôt qu'une question d'années. Il a souligné que dans ce domaine, la « tuyauterie » est passablement compliquée, de sorte qu'il ne faut pas s'attendre à une application complète du jour au lendemain.

M. Duhaime a précisé qu'en janvier et février, il entreprendra une tournée d'information et de consultation dans toutes les régions de la province, afin de susciter un large débat au sein de la population. Ensuite, une commission parlementaire se tiendra à Québec, là encore « le plus rapidement possible », a-t-il dit.

Il faut aussi tenir compte des

négociations qui se tiendront avec Ottawa sur les transferts fiscaux, une partie de l'argent destiné au programme de garantie de revenu devant venir du gouvernement fédéral.

Où trouver les \$600 millions?

La deuxième option — réalisée par le gouvernement — se traduirait par une diminution de \$770 millions du fardeau fiscal des Québécois.

Québec espère qu'Ottawa considèrera le programme de revenu garanti comme étant à frais partagés et fournira \$167 millions, de sorte que Québec devra trouver les \$603 millions additionnels.

M. Duhaime a carrément écarté toute augmentation du déficit pour financer la réforme

fiscale. Selon lui, l'argent viendra des sommes dégagées par la croissance économique dans la province.

Cette déclaration rend donc plus qu'incertaine une application rapide de la réforme.

En d'autres mots, le gouvernement dit: « On la fera quand on aura de l'argent. » D'ailleurs, en 1984, le Québec était en période de croissance économique mais les rentrées fiscales du gouvernement n'ont pas augmenté au rythme espéré parce que le chômage est resté élevé et que les salaires n'ont pas augmenté rapidement non plus.

Il est néanmoins évident que les baisses d'impôt peuvent être appliquées beaucoup plus rapidement que la réforme de l'aide sociale.



Pour que son interlocuteur, l'économiste Pierre Fortin, comprenne bien ses propos, le député libéral Reed Scowen n'a pas hésité à se mettre à genoux, hier, pendant la conférence de presse de M. Duhaime.

Le PLQ: de bonnes questions mais pas de courage dans les réponses

■ QUÉBEC — L'opposition libérale se dit d'accord avec le diagnostic posé par le gouvernement sur l'actuelle fiscalité québécoise et sur les efforts consacrés pour réintégrer les assistés sociaux au travail. Mais elle déplore néanmoins l'absence de mesures créatrices d'emplois du livre blanc publié hier.

RUDY LE COURS de la Presse Canadienne

« Il s'agit d'un document très valable, nécessaire, qui soulève des problèmes réels, constate le député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, Reed Scowen. Mais le gouvernement n'a pas eu le courage de tirer les conclusions qui s'imposent. »

M. Scowen souscrit à l'analyse faite dans le livre blanc sur trois points: la fiscalité des particuliers montrant que le régime québécois avec celui de l'Ontario; la distinction que compte établir le gouvernement entre assistés sociaux aptes et inaptes au travail; et le constat que la taxation actuelle n'incite guère les individus et les entreprises à contribuer à la relance économique.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce note toutefois que parmi les trois options qu'il propose, le gouvernement ne favorise pas la plus susceptible de créer des emplois, alors même que le premier ministre Lévesque clame depuis un an et demi qu'il est « obsédé par l'emploi ».

Il regrette d'autant plus ce « manque de courage » que le gouvernement consacre les deux tiers des sommes engagées dans pareille réforme à réintégrer les individus sur le marché du travail. « À quoi bon ramener les gens sur le marché du travail s'il n'y a pas assez d'emplois parce que notre régime fiscal n'est pas concurrentiel avec ceux des autres provinces? » s'interroge-t-il.

Garanties libérales

De son côté, le député libéral de Vaudreuil-Soulanges, Daniel Johnson, remarque que le livre blanc insiste sur la nécessité de créer des emplois mais n'apporte pas les solutions qui s'imposent. Il rappelle les quatre garanties

libérales à ce sujet: stabilité politique, fiscalité concurrentielle pour les particuliers, pour les entreprises et assouplissement de la réglementation.

« Pas besoin d'un livre blanc pour appliquer ces principes », souligne-t-il.

Il énonce en particulier le fait que l'énoncé gouvernemental pose le problème des droits de succession que le gouvernement « s'entête à percevoir pour des raisons idéologiques. Une fois le problème posé et reconnu, on ne fait rien pour le régler », lance-t-il.

Il souligne enfin que le gouvernement devrait commencer dès le prochain budget à diminuer les impôts, comme le prévoit le livre blanc. Mais le ministre des Finances a déjà annoncé qu'il n'indexait pas les déductions personnelles pour la prochaine année fiscale: « Ce qu'on pourrait donner d'une main, on l'a déjà enlevé de l'autre. »

Aide sociale

Le député de Laurier et critique de l'opposition sur les questions sociales, Christos Sirros, souligne pour sa part que sa formation politique réclamait depuis quelques années la distinction entre assistés sociaux aptes ou inaptes au travail.

\$5 pour le livre blanc

■ (PC) — Le volumineux Livre blanc sur la fiscalité est disponible depuis hier dans les comptoirs du ministère des Communications.

Le document est vendu \$5 pièce et peut être payé par chèque, mandat-poste ou carte de crédit, ce qui constitue un précédent.

Outre les comptoirs du ministère à Québec, Montréal, Hull et Sainte-Foy, le document est disponible à la Librairie régionale de Chicoutimi et à la Librairie Multi-Service de Trois-Rivières.

Le document de 398 pages est accompagné d'un résumé explicatif de 43 pages.

Les milieux d'affaires sont déçus; la CSN y voit du bon et du moins bon

■ À l'exception de la Chambre de Commerce de Montréal, les milieux d'affaires québécois sont déçus par le Livre blanc sur la fiscalité des particuliers.

GILLES GAUTHIER

Seule centrale syndicale à avoir fait connaître ses premières réactions, la CSN déplore pour sa part que le document passe sous silence la question des abris fiscaux. Son président, Gérard Larose, accueille par contre favorablement l'idée qu'on fasse recirculer des sommes d'argent dans la consommation par le relèvement des exemptions de base.

Il trouve également positif le fait que les bénéficiaires de l'aide sociale puissent continuer de recevoir une partie de leurs prestations s'ils retournent sur le marché du travail avec un bas salaire. « Mais ce n'est pas parce qu'on incite les gens à retourner au travail qu'il y aura plus d'emplois disponibles. »

Le fiscaliste Roger Germain, de Clarkson Gordon, calcule que l'une des options offertes par l'État (la troisième), réduirait énormément le fardeau fiscal des

contribuables et, sans même tenir compte du Régime d'épargne-actions propre au Québec, permettrait aux hauts salariés « de se rapprocher drôlement » de leurs congénères ontariens, tout en présentant comme inconvénient majeur le rétablissement de la taxe de vente sur les vêtements et les meubles. « Il n'est pas certain que le gouvernement mette cette option de côté. »

Jean-Paul Létourneau, de la Chambre de commerce du Québec, a déclaré que « le gouvernement avait suscité de grands espoirs, mais on se retrouve avec peu d'engagements et pas d'action ».

« Le gouvernement n'a pas livré la marchandise et les options qu'il offre ont un caractère nettement électoral », affirme Ghislain Dufour, du Conseil du patronat (CPQ).

« Nous sommes très sceptiques quant à l'impact du document sur le développement économique », dit Pierre-Richard Clément, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI).

MM. Dufour et Létourneau déclarent que l'option que le gouvernement favorise selon eux (la deuxième), parmi les trois qu'il

présente, est la plus désavantageuse pour ceux qui ont de hauts revenus. « L'impôt marginal pour eux au Québec est encore de 17 p. cent plus élevé qu'en Ontario », dit le vice-président de la Chambre de commerce du Québec, M. Parizeau avait promis de régler ce problème rapidement dans le livre blanc, rappelle M. Dufour. « On reporte plutôt le débat sur cette question. »

Cependant, André Vallerand, de la Chambre de Commerce de Montréal, estime que la baisse du taux marginal d'impôt de 60,4 p. cent à 58,4 p. cent pour les revenus élevés constitue un pas dans la bonne direction et qu'il aurait été « utopique » de vouloir redescendre abruptement au niveau de l'Ontario.

Les Chambres de commerce et le CPQ déplorent que la question des droits de succession soit passée sous silence alors que M. Létourneau regrette qu'on reprenne l'idée jaillie à Ottawa d'un impôt minimal pour les hauts salariés.

M. Dufour est pour le moins sceptique quand il lit que les propositions seront financées par la croissance économique. Non seulement, explique-t-il, le gouvernement dit ne pas avoir assez d'argent pour éliminer sa surtaxe sur

l'essence ou ramener la taxe de vente à 8 p. cent, mais il a promis, au moment des compressions budgétaires, de relever les conditions de ses employés lorsqu'il l'économie se porterait mieux. « Les fruits de la croissance sont déjà pas mal casés ailleurs. »

Le CPQ est par ailleurs d'accord avec une formule d'impôt négatif. LA FCEI, ainsi que l'Association des manufacturiers canadiens, trouvent quant à elles que le gouvernement « commence par la fin ». Il faudrait selon elles soulager d'abord la fiscalité des cadres, qui créent des emplois, avant d'inciter les gens à un travail qui souvent n'existe pas.

M. Vallerand trouve « bonne et habile, dans les circonstances », l'idée d'améliorer le pouvoir d'achat pour créer éventuellement de l'emploi mais déplore les hausses de taxes de ventes, qui pourraient avoir un impact négatif sur les industries du meuble et du vêtement.

« Il n'y aura rien dans le prochain budget, dit M. Létourneau, puisqu'on procèdera à une consultation. Quant au budget suivant, on peut se demander qui sera alors au pouvoir. »

Le livre blanc sur la fiscalité

LE GOUVERNEMENT DIT SA PRÉFÉRENCE POUR LA DEUXIÈME Les Québécois devront faire leur choix entre trois options

■ QUÉBEC — Une fois énoncés les grands objectifs de la réforme fiscale (allègement des impôts, incitation au travail, recul de la pauvreté, autonomie financière des individus), le livre blanc lance dans le public trois options.

CLAUDE PICHER

Ce sera donc aux Québécois, au cours des semaines à venir, à manifester leur choix pour une des trois voies avancées par le gouvernement.

En gros, on peut dire que la première option correspond sensiblement au statu quo, que la deuxième introduit plusieurs éléments de réforme, et que la troisième, selon les termes mêmes du document, est la plus «ambitieuse».

Plus le revenu d'un ménage est élevé, plus ce ménage aura tendance à favoriser la troisième op-

tion. Et le contraire est aussi vrai: les ménages à faibles revenus retirent plus d'avantages de l'Option I que des deux autres.

Le gouvernement, quant à lui, favorise officiellement la voie du milieu (la deuxième option). Mais M. Duhaime proclame sans détour son ouverture à l'égard de la troisième option, sans doute parce que son impact sur l'économie québécoise serait plus vigoureux. Mais il demeure relativement froid envers la première.

Quelles sont donc les grands traits de ces fameuses options?

L'Option I

La première option, que le ministre qualifie de «conservatrice», change peu de choses à la situation actuelle. Elle ne contient guère de mesures pour inciter les bénéficiaires de l'aide sociale à retourner sur le marché du travail, qui conserveront un niveau de prestations relativement élevé même s'ils refusent de se déclarer disponibles pour participer à

une activité préparatoire à l'emploi (formation, stage en industrie, etc.). S'ils y participent effectivement, ils recevront \$1 000 de plus.

Cette option comprend une réduction modérée des taux d'imposition à tous les niveaux. Cette réduction permettrait notamment à un bénéficiaire de l'aide sociale de retourner sur le marché du travail, à des conditions à peine plus avantageuses que maintenant. Par exemple, un bénéficiaire ayant deux enfants en bas âge, qui trouve un emploi au salaire minimum de \$4 l'heure, gagne, dans les circonstances actuelles, 84 cents de plus l'heure que s'il reste chez lui. Avec l'Option I, ce gain passerait à \$1,45.

L'Option II

La deuxième option est plus musclée. Elle prévoit qu'un bénéficiaire de l'aide sociale, apte au travail, mais qui refuse de se déclarer disponible, sera pénalisé et verra ses prestations réduites.

Cette mesure est accompagnée d'une série de réductions d'impôt comparables à celles de l'Option I. En outre, le taux d'imposition pour les ménages à faibles revenus serait réduit de façon plus importante que dans la première option.

L'Option III

Enfin, l'Option III est caractérisée par de substantielles baisses d'impôts, financées en majeure partie par la taxe de vente, qui serait étendue à tous les biens de consommation vendus au Québec.

Toutefois, pour protéger les ménages à faibles revenus contre cet élargissement de la taxe de vente, un crédit spécial leur serait versé. Cette option retient, comme la précédente, le concept de pénalisation pour les bénéficiaires de l'aide sociale aptes au travail et qui refusent de se déclarer disponibles pour regagner le marché du travail.

La réforme peut créer des emplois

■ QUÉBEC — Le train de mesures proposé dans le Livre blanc sur la fiscalité des particuliers devrait donner un coup de pouce à l'économie, surtout du côté de la création d'emplois. Dépendant des hypothèses, le niveau d'emploi devrait s'accroître de 38 000 à 73 000.

ALAIN DUBUC

Ces bénéfices économiques proviendront de deux sources principales. D'un côté, en payant moins d'impôts, les citoyens auront plus d'argent dans leurs poches, ce qui favorisera la croissance.

Mais le principal impact, selon une étude de trois économistes de l'Université Laval, Bernard Fortin, Henri-Paul Rousseau et Pierre Fortin, réalisée pour le livre blanc, proviendra du fait que l'on réduira les pertes économiques dues aux taxes ou aux programmes de transferts.

Si les contribuables paient beaucoup d'impôt, il arrive un moment où il n'est plus intéressant de travailler davantage, parce que le fisc gruge une partie importante du gain.

Du côté des bénéficiaires de l'aide sociale, le fait de travailler les prive de leurs prestations, à un tel point qu'il est souvent logique pour eux de rester «sur le bien-être».

Les principales mesures du livre blanc visent au contraire à rendre attrayant le retour au travail pour un assisté social en lui permettant de cumuler des revenus de travail et des prestations. Pour les autres contribu-

bles, la réduction du fardeau fiscal encouragera l'activité économique.

Dans les deux cas, ces mesures encourageront les travailleurs à produire et à consommer.

L'impact variera selon les options proposées par le gouvernement et selon le succès des politiques d'incitation au travail.

L'Option II, favorisée par le gouvernement et qui combine la réforme de l'aide sociale et les baisses d'impôt, permettrait de créer l'équivalent de 38 000 à 58 000 emplois.

L'Option I, qui penche vers le statu quo du côté de l'aide sociale, n'en créerait que 18 000 à 30 000. L'écart entre les deux hypothèses montre que c'est le fait de remettre les assistés sociaux au travail qui procurera le plus grand gain économique.

Cela peut s'expliquer. Parce qu'un assisté social pourra gagner un salaire et conserver une partie de ses prestations d'aide sociale, il pourra accepter un poste à salaire modeste tout en ayant un revenu acceptable. De son côté, l'employeur pourra trouver du personnel à coût moindre, ce qui encouragera à créer des emplois.

C'est toutefois l'Option III qui serait la plus efficace sur le plan économique, en réduisant substantiellement les impôts et en déplaçant le fardeau fiscal de l'impôt sur le revenu vers les taxes à la consommation. La création d'emploi serait la plus forte, de 48 000 à 73 000 emplois, mais on accroitrait davantage les inégalités sociales.

Combien chacun va-t-il payer en impôts avec cette réforme?

■ QUÉBEC — À travers tout le train de mesures annoncées hier dans le Livre blanc sur la fiscalité des particuliers, le contribuable aura bien de la difficulté à déterminer avec précision quel sera le montant qu'il aura à payer en impôts lorsque la réforme sera en vigueur.

CLAUDE PICHER

Cela dépend, certes, de son revenu, de son palier d'imposition, de son statut matrimonial, du nombre de ses dépendants et d'une foule d'autres facteurs. Tout cela n'est pas tellement nouveau.

Le débat que lance le gouvernement devrait toutefois intéresser de près le contribuable puisque ses impôts dépendront en définitive de l'option que Québec retiendra. Or, selon que l'on choisisse l'Option I, II ou III, les impôts d'un contribuable peuvent facilement varier de plusieurs milliers de dollars.

Tout ceci mérite d'être illustré par des exemples. Prenons sept situations assez typiques.

Dans tous les cas, nous avons tenu compte des exemptions, déductions, paliers d'imposition proposés selon les différentes options, etc.

■ Vous êtes un **célibataire**, vous habitez seul en appartement et votre revenu annuel est de \$15 000. Présentement, vous payez \$1 998 en impôt provincial.

Si le gouvernement retient l'Option I, votre impôt passera à \$1 412. Avec l'Option II, ce sera \$1 273. Enfin, l'Option III vous obligerait à déboursier \$939.

■ Un **célibataire** demeurant seul en appartement, mais dont le revenu est de \$30 000, doit présentement payer \$6 619 à Québec.

Avec l'Option I, son impôt provincial serait réduit à \$5 295. Avec l'Option II, la situation serait à peu près la même, avec un impôt de \$5 341. Mais l'Option III permet à ce célibataire de s'en tirer avec \$4 516.

■ Voyons maintenant le cas d'un **jeune couple sans enfant**, dont un seul conjoint travaille à l'extérieur du foyer et dont le revenu est de \$25 000. Ce couple paie actuellement \$3 709.

La première option du livre blanc ramène ce montant à \$2 517, la deuxième à \$2 497, et la troisième à \$1 750.

■ Prenons le même **couple sans enfant**, mais donnons à un des conjoints un salaire de cadre de \$60 000 par année, tandis que l'autre conjoint demeure au foyer. Ce ménage paie actuellement \$15 641 à Québec.

Avec l'Option I, ce montant passe à \$13 004; avec l'Option II, à \$12 840; et avec la troisième option, à \$11 052.

■ Un **couple** dont un seul conjoint travaille, dont le revenu est de \$25 000 et qui a deux **jeunes enfants** de six ans et moins, paie présentement un impôt de \$1 860.

La première option ramène son impôt provincial à \$1 385, la deuxième à \$1 268 et la troisième à seulement \$558.

■ Voyons maintenant le cas d'une **famille** où un des conjoints travaille à l'extérieur du foyer, qui a deux **enfants** âgés entre six et onze ans, et dont le revenu est de \$35 000. Cette famille, selon le système actuel, débourse \$6 001 en impôt provincial.

Si Québec retient l'Option I, son impôt baisse à \$4 559; avec l'Option II, la note sera de \$4 419; enfin, la troisième option représente un impôt de \$3 371.

■ Prenons enfin l'exemple d'un **couple** dont les deux conjoints ont un emploi à l'extérieur, dont le revenu familial est de \$50 000 et qui ont deux **enfants** âgés entre 6 et 11 ans. Cette famille paie maintenant \$10 057 à Québec.

Ce montant passe à \$7 861 avec l'Option I du Livre blanc sur la fiscalité des particuliers, à \$7 703 avec l'Option II et à \$6 285 avec l'Option III.



Le ministre des Finances, Yves Duhaime, semble dire que l'impôt à payer des contribuables deviendra tout petit... si son projet de réforme devient réalité. téléphoto PC

Réduire l'écart entre Québec et l'Ontario

■ QUÉBEC (PC) — Le fardeau fiscal des Québécois sera de 12 p. cent plus élevé que celui des Ontariens en 1985 si aucune modification n'est apportée aux structures de taxation.

Le livre blanc dévoilé hier par le ministre des Finances, Yves Duhaime, insiste sur la nécessité de réduire l'écart entre le Québec et l'Ontario. On y rappelle que l'ensemble des agents économiques du secteur privé québécois paieraient moins d'impôts et de taxes s'ils étaient assujettis à la structure ontarienne de taxation.

Au cours de l'année qui vient de se terminer, cet écart s'est situé à 9 p. cent dans le cas des particuliers. En présentant sa réforme fiscale, le gouvernement du Québec souhaite éviter que le fossé ne se creuse davantage au cours des prochaines années.

Selon un haut fonctionnaire, la mise en vigueur de l'Option II, privilégiée par le gouvernement, permettrait de freiner cette tendance en réduisant cet écart de 3 p. cent. C'est-à-dire que le fardeau fiscal serait toujours de 9 p. cent plus élevé au Québec.

De 1977 à 1984, l'écart fiscal supplémentaire a chuté de 20,1 à 9 p. cent entre les deux provinces.

Le document du ministère des Finances indique que le fardeau fiscal des entreprises et des particuliers était de 14,1 p. cent plus élevé en 1977 mais qu'il a été ramené à 6,9 p. cent en 1980. Mais les deux provinces se distançaient à nouveau en 1981 (8,1 p. cent) et surtout en 1982, avec une différence de 15,4 p. cent au moment de l'imposition de la taxe-ascenseur sur l'essence.

La reprise économique, la réduction de la moitié de la surtaxe sur l'essence ainsi que des hausses d'impôt en Ontario ont amené une nouvelle période de rétrécissement à 9,7 en 1983 et à 7,8 en 1984, si on combine entreprises et particuliers.

Pour tout le monde, mais pas pour demain

■ QUÉBEC — Ce n'est ni demain ni après-demain que les Québécois pourront palper les réductions d'impôts annoncées hier par le ministre des Finances, Yves Duhaime.

CLAUDE PICHER

Lorsqu'ils pourront en profiter, toutefois, chacun, ou à peu près, y trouvera son compte:

■ De nouvelles tables d'impôt seront introduites. Elles comprendront moins de paliers d'imposition et les taux marginaux d'impôt seront réduits à tous les paliers.

■ Le seuil d'imposition nulle (c'est-à-dire le montant à partir duquel un contribuable ne paie aucun impôt) sera considérablement augmenté. Exemple: un contribuable marié, dont le conjoint ne travaille pas à l'extérieur du foyer et qui a deux enfants âgés entre 6 et 11 ans, ne paie aucun impôt actuellement si son revenu est inférieur à \$11 918. La réforme pourrait porter ce seuil jusqu'à \$18 948.

■ De la même façon, on augmentera le seuil d'imposition maximale, présentement fixé à \$60 714, et qui pourrait atteindre jusqu'à \$71 760.

■ De généreuses exemptions seront ajoutées et celles qui existent déjà seront, dans bien des cas, augmentées. Ainsi, l'exemption pour un conjoint passerait de \$3 770 à \$4 392; cette exemption serait étendue aux couples non mariés. Une nouvelle exemption serait accordée aux personnes habitant seules un logement; nouvelle exemption également pour le premier enfant d'une famille monoparentale. Importante augmentation de l'exemption pour enfants à charge.

■ Toutefois, dans le cas des per-

sonnes âgées de 65 ans et plus, et qui sont encore sur le marché du travail, le livre blanc propose la suppression de l'exemption fiscale en raison d'âge.

■ La déduction pour les frais reliée à un emploi, présentement établie à 3 p. cent du revenu (avec un maximum de \$500), passerait à 6 p. cent (maximum de \$750). Par contre, la déduction générale de \$100 pour frais de charité disparaîtrait.

■ Le document prévoit aussi une forte augmentation de la déduction de frais de garde concernant les enfants de six ans ou moins, qui passerait de \$2 000 à \$3 120. En outre, cette déduction pourrait être réclamée par le conjoint qui a le plus haut revenu. Toutefois, si l'enfant est âgé de six à onze ans, la déduction est réduite à \$1 560.

■ Les parents auraient la possibilité de déduire les frais de scolarité de leurs enfants à charge. Présentement, seul l'étudiant a ce privilège.

■ Les familles à faibles revenus se verraient remettre un crédit pour taxe de vente, pouvant aller jusqu'à \$400 par année pour un couple avec deux enfants.

■ Le programme de remboursement d'impôts fonciers serait réaménagé: le crédit actuel maximum serait réduit, passant de \$400 à \$320. Par contre, la portion des taxes foncières considérées comme «correspondant aux besoins essentiels», c'est-à-dire \$215 par adulte et \$55 par enfant, serait incorporée dans l'exemption personnelle de base.

Ce bel assortiment de «cadeaux» peut toutefois varier considérablement, selon l'une ou l'autre des trois options que retiendra le gouvernement après sa période de consultations.

LE MESSAGE DU LIVRE BLANC AUX FEMMES

Québécoises: travaillez à l'extérieur tout en ayant des enfants!

■ QUÉBEC — Telle que présentée hier, la réforme fiscale est de nature à encourager les Québécoises à continuer à travailler tout en ayant des enfants.

FRANCINE OSBORNE

Ainsi, le gouvernement s'engage à prendre totalement en compte les besoins essentiels des enfants, par des exemptions d'impôt plus grandes aux parents, des subventions accrues à la garde des enfants ainsi qu'une hausse de l'exemption pour conjoint.

Québec estime que les familles avec enfants récolteront environ \$300 millions, quelle que soit l'op-

tion retenue. Cela représente environ 40 p. cent des bénéfices de la réforme, même si les familles avec enfants ne comptent que pour 27 p. cent des ménages au Québec.

Par contre, les allocations familiales ne seraient versées automatiquement qu'aux bénéficiaires de transferts sociaux. Les autres contribuables pourront continuer à les recevoir s'ils le désirent, mais ils doivent s'attendre à ce que le montant équivalent soit déduit de leur exemption d'impôt pour enfant.

L'universalité du programme des allocations familiales disparaît donc. Contrairement à Ottawa — qui se propose de continuer

à donner d'une main tout en retenant de l'autre chez les contribuables à revenus plus élevés que la moyenne —, Québec laisse le choix au citoyen.

Côté fiscal, Québec veut introduire une exemption d'impôt pour enfants de moins de 16 ans et augmenter l'exemption existante pour ceux de 16 à 20 ans.

L'exemption pour un premier enfant serait de \$1 668 ou de \$1 698 (option 3). Pour le deuxième enfant, elle serait de \$1 2248 ou \$1 254 respectivement. Cette exemption s'appliquerait à tout enfant à charge de moins de 21 ans.

Pour les enfants de familles

monoparentales, l'exemption du premier enfant pourrait être maintenue au niveau de celle du conjoint, soit à \$4 392. Ou bien elle pourrait être égale à 150 p. cent de l'exemption du premier enfant d'une famille biparentale, soit \$2 547. Par contre, 100 p. cent des frais de garde seraient alors déductibles d'impôt.

L'exemption des enfants à charge de 21 ans et plus handicapés ou étudiants passe de \$1 60 à \$1 177. Par contre, l'exonération des premiers \$500 de bourses d'études est abolie.

Les déductions pour frais de garde d'enfants sont plus généreuses et visent à s'assurer que le

fait d'avoir des enfants ne constitue pas un handicap à l'intégration au marché du travail. La déduction maximale passe de \$2 000 à \$3 120 pour les enfants d'âge préscolaire. Pour les enfants de 6 à 11 ans, où les besoins de garde sont considérés comme moins grands, la déduction tombe à \$1 560. Elle est abolie pour les enfants de 12 et 13 ans.

Le conjoint ayant le revenu le plus élevé peut réclamer cette déduction. Des mesures seront prises pour que les parents puissent obtenir plus facilement des reçus pour les frais de garde.

Pour les conjoints, mariés légalement ou de fait, les exemp-

tions personnelles de base seront égales à \$4 392, au lieu de \$3 770 actuellement pour le conjoint à charge.

Il pourrait également être possible de transférer aux parents la déduction pour frais de scolarité d'un enfant à charge. L'étudiant pourrait aussi reporter cette déduction, si elle n'est pas utilisée au cours de l'année d'imposition.

Toutes ces mesures visent à favoriser l'autonomie financière des familles et à corriger certaines iniquités. L'État admet que les familles supportent, comparativement aux autres contribuables, un fardeau fiscal trop lourd.

DÉPÊCHES

AFRIQUE DU SUD: le sénateur Edward Kennedy a rencontré hier matin le chef de la plus grande tribu sud-africaine, la tribu zoulou. Celui-ci a affirmé qu'il serait « de la pure folie » de retirer les investissements américains en Afrique du Sud. Par la suite M. Kennedy s'est rendu au camp de squatters de Crossroads où il a reçu le meilleur accueil qui lui ait été réservé jusqu'ici.

FRANCE: le premier ministre français Laurent Fabius a réaffirmé hier sa volonté de maintenir la rigueur économique sans tenir compte des échéances électorales au moment où le syndicat CGT, à direction communiste, envisage d'appeler à une grève générale pour exprimer le « refus de l'inadmissible ».

CAMBODGE: la Thaïlande et le Vietnam se sont mis d'accord hier sur une délimitation de la frontière à proximité d'Ampil. Les troupes vietnamiennes se sont repliées en territoire cambodgien et Bangkok et Hanoi ont décidé la création d'une zone démilitarisée le long de la partie de la frontière occupée par leurs troupes.

GRANDE-BRETAGNE: le premier ministre britannique Margaret Thatcher a affirmé hier à la Chambre des communes qu'il n'était pas question pour la Grande-Bretagne de recommencer à stocker des gaz inervants, abandonnés depuis un quart de siècle. Mme Thatcher démentait ainsi un article du périodique de gauche New Statesman selon lequel elle aurait été sur le point d'imposer le retour à la production d'armes chimiques.

CHILI: la police a chargé hier dans le palais de justice de Santiago et a fait usage de matras pour disperser des parents de personnes portées disparues depuis l'instauration du régime militaire au Chili il y a onze ans, ont déclaré des témoins. Sept personnes ont été interpellées.

ISRAËL-FALLASHAS: l'Éthiopie a démenti, hier, les informations en provenance de Tel-Aviv selon lesquelles le gouvernement éthiopien aurait autorisé l'acheminement de secours israéliens aux victimes de la famine. Dans un communiqué, le ministre éthiopien des Affaires étrangères a qualifié de « malveillantes » ces informations.

SALVADOR: des responsables du gouvernement et de l'Église ont fait savoir hier qu'un complot de droite pour tuer l'archevêque de San Salvador et son auxiliaire avait été découvert. Le complot était destiné contre l'archevêque Arturo Rivera y Damas et son auxiliaire, l'archevêque Gregorio Rosa Chavez. On n'a pas précisé s'il y avait eu des arrestations en rapport avec ce complot.

GOLFE: l'aviation irakienne a attaqué et touché un autre navire dans le nord-est du golfe, dans le cadre du blocus des ports iraniens que l'Irak s'efforce d'imposer depuis août 1982. De son côté, l'Iran a accusé l'Irak d'avoir provoqué des dégâts importants lors de raids aériens contre des installations civiles. Les raids de mercredi auraient fait 5 morts et 28 blessés.

CISJORDANIE: le gouvernement israélien a choisi les sites de six nouvelles implantations juives en Cisjordanie, a-t-on appris hier de source autorisée. La décision a été prise conjointement par le parti travailliste et le Likoud. Une centaine de colonies de peuplement ont été créées en Cisjordanie depuis l'occupation du territoire par l'armée israélienne en 1967.

ÉQUATEUR: deux guerilleros présumés ont été tués hier à Quito par l'explosion de bâtons de dynamite qu'ils manipulaient, au deuxième et dernier jour de la grève générale contre la hausse des prix des carburants et des transports. D'après la police, la 2e journée de grève n'a connu que des flambées de violence isolées. Mercredi, quatre personnes avaient trouvé la mort au cours de combats de rue. Les syndicats considèrent la grève comme un total succès.

EXÉCUTIONS: le ministère français des Relations extérieures a confirmé hier l'exécution de trois condamnés à mort vietnamiens au récent procès pour complot d'Ho Chi Minh Ville, en dépit des récents appels à la clémence lancés par la France. Deux autres condamnés à mort ont toutefois vu leurs peines commuées en détention à vie.

WALESA: dans son message de nouvel an adressé aux travailleurs polonais, Lech Walesa critique les nouveaux syndicats officiels et réaffirme le « droit sacré et inaliénable » à des syndicats indépendants. Il ajoute que les ouvriers ne doivent rejoindre que des organisations que nous considérons comme authentiques et indépendantes.

Reagan cherche l'appui du Congrès et des pays alliés à son dialogue avec Moscou

d'après AFP, AP, UPI et Reuter

Le secrétaire d'État George Shultz a demandé hier au Congrès de ne pas compromettre les nouvelles négociations sur le désarmement avec Moscou en interdisant la production du missile MX ou en s'opposant aux efforts de défense « nécessaires à la sécurité du pays », tandis que les émissaires américains poursuivaient leur blitz d'information sur la rencontre Gromyko-Shultz auprès des pays européens membres de l'OTAN.

Les États-Unis sont prêts à discuter de façon intense maintenant que Moscou a décidé de revenir à la table de négociations, a déclaré M. Shultz à huis clos hier aux membres du Congrès.

« Nous avons enlevé notre manteau et relevé nos manches et nous sommes prêts à travailler », a précisé M. Shultz, tout en estimant que Moscou et Washington étaient d'accord sur la nécessité de procéder à des « réductions radicales » de leur arsenal nucléaire.

Selon le sénateur Richard Lugar (républicain, Indiana), président de la commission des affaires étrangères du Sénat, M. Shultz a par ailleurs affirmé que les Soviétiques croyaient fermement à l'efficacité du système de défense stratégique dans l'espace (SDI) envisagé par Washington, contrairement au scepticisme affiché par certains experts américains.

Le secrétaire d'État a d'autre part réaffirmé que tout en poursuivant un programme de recherches de \$26 milliards sur cinq ans pour le SDI, le gouvernement américain fera bien attention à ne pas violer le traité ABM (qui régit les systèmes d'armes anti-balistiques) signé en 1972 avec l'URSS.

Les déclarations de M. Shultz devant un groupe de représentants puis devant une vingtaine de sénateurs ont été généralement bien accueillies, indiquent-on au Congrès, et les réactions des parlementaires ont été qualifiées de « très positives » par le représentant Dante Fascell (démocrate-Floride), président de la commission des affaires étrangères de la chambre.

M. Fascell a ajouté qu'il est maintenant « tout à fait possible »

que le Congrès décide de repousser à plus tard un vote prévu pour le mois d'avril et qui risque de sonner le glas du programme de production du missile intercontinental MX.

M. Shultz a déclaré devant les sénateurs que cette production doit se poursuivre « du point de vue de la sécurité du pays » et qu'il ne faut pas que les Soviétiques « obtiennent ce qu'ils veulent de nous sans rien donner en échange ».

A Ottawa, le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Joe Clark, a eu un entretien de 45 minutes avec M. Jack Matlock, membre du Conseil national de sécurité des USA, qui lui a fait rapport des résultats de la rencontre Gromyko-Shultz. Sans commenter l'entretien, M. Clark a déclaré que l'accord sur la reprise des négociations sur la limitation des armements nucléaires est un pas important dans l'amélioration des relations entre les deux super-puissances, mais il prévoit que le chemin sera « long et ardu ».

Par ailleurs à Bonn, M. Paul Nitze, conseiller spécial américain en matière de contrôle des armements, et le chancelier Helmut Kohl sont convenus que la solidarité occidentale avait été un élément déterminant du succès des entretiens de Genève.

De son côté, M. McFarlane, conseiller national du président Reagan en matière de sécurité, a rencontré hier M. Bettino Craxi, président du conseil italien, et le pape Jean-Paul II.

M. McFarlane a estimé que ses entretiens avec M. Craxi et par la suite avec le ministre des Affaires étrangères M. Giulio Andreotti et le ministre de la Défense M. Giovanni Spadolini, lui avaient apporté la confirmation de la cohésion et de la fermeté de l'Alliance atlantique au sujet des futures négociations avec l'URSS.

Sur son entrevue avec Jean-Paul II, M. McFarlane a déclaré : « Le pape est satisfait des résultats de Genève, il nous a manifesté un appui enthousiaste, exprimant l'espoir que le dialogue continue ».

Aujourd'hui, M. McFarlane doit rencontrer le président français François Mitterrand.



Le pape Jean-Paul II a reçu hier un conseiller du président Reagan, M. Robert McFarlane, à qui il a communiqué son appui enthousiaste à la reprise du dialogue américano-soviétique sur le désarmement.

Le cabinet Reagan remanié pour le rendre « plus solide »

d'après AFP et AP

Le président Ronald Reagan a annoncé hier un nouveau remaniement de son équipe gouvernementale qui concerne les départements de l'Énergie, du Trésor, de l'Intérieur et de l'Éducation « afin de rendre une équipe solide encore plus solide ».

La Maison Blanche a annoncé que les départements de l'Énergie, de l'Intérieur et de l'Éducation auraient de nouveaux titulaires, tous déjà membres de

l'administration. Par ailleurs, M. Richard Darman, l'un des principaux conseillers de la présidence, devient « numéro deux » du département du Trésor en remplacement de M. Robert T. McNamar.

M. John Herrington, conseiller à la Maison Blanche pour les questions de personnel après avoir été secrétaire adjoint à la marine chargé du personnel, doit devenir secrétaire à l'Énergie tandis que le titulaire actuel de ce poste, M. Donald Hodel, deviendra secrétaire à l'Intérieur pour

remplacer M. William Clark, démissionnaire.

M. Clark, un ami de longue date du président, quitte son poste pour retourner sur son ranch californien.

Enfin, M. William Bennett, président de la Fondation nationale pour les sciences humaines, prend la direction du département de l'Éducation et succède à M. Terrel Bell, démissionnaire.

En annonçant ces nouvelles nominations, la Maison Blanche a précisé que les secrétaires à l'Énergie et à l'Éducation seraient chargés d'étudier l'élimination éventuelle de leurs départements comme le président Reagan en avait exprimé l'intention avant d'être élu en 1980.

Ce remaniement intervient deux jours après la nomination de M. James Baker comme nouveau secrétaire au Trésor. M. Baker doit remplacer M. Donald Regan qui prendra sa place à la tête du secrétariat général de la Maison Blanche.

Le président Reagan assure ainsi la cohésion de l'équipe dirigeante au Trésor. M. Darman ayant été depuis 1981 le fidèle adjoint de M. Baker à la présidence. Diplômé de la Business School de Harvard, M. Darman, 41 ans, a notamment été secrétaire adjoint au commerce chargé des questions de politique sous la présidence de Gerald Ford.

Le porte-parole de la Maison Blanche s'est refusé à exclure de nouveaux changements au sein de l'équipe dirigeante.

L'arrivée à la Maison Blanche de M. Donald Regan pourrait en effet s'accompagner de nouvelles nominations et l'avenir de Mme Jeane Kirkpatrick, qui souhaite quitter son poste d'ambassadeur des États-Unis à l'ONU, n'a toujours pas été tranché.

D'autres mouvements de personnel ont lieu au sein de l'administration. Le chef du personnel de la Maison Blanche, M. Michael Deaver, songe à démissionner prochainement alors que le ministre de la Justice William French Smith est également démissionnaire. Le conseiller de la Maison Blanche Edwin Meese a été nommé au poste de M. French Smith.

Entretiens économiques URSS-USA

MOSCOU. (AFP) - Les États-Unis et l'URSS ont manifesté leur volonté d'améliorer leurs relations commerciales en dépit des obstacles sur la voie d'une normalisation, ont constaté les spécialistes à l'issue de trois jours de discussions économiques bilatérales à Moscou. Le secrétaire d'État américain adjoint au Commerce, M. Lionel Olmer, s'est dit optimiste après les entretiens et il a évoqué la possibilité d'une prochaine réunion au niveau ministériel de la commission mixte soviéto-américaine.

Le commerce entre les deux pays a chuté de \$4,5 milliards en 1979 à \$2,3 milliards en 1984.

Pologne: le 4e accusé plaide non coupable

d'après AFP, PA

Le colonel de la police politique polonaise Adam Pietruszka, plaidant non coupable, a rejeté hier devant le tribunal de Torun l'entière responsabilité de l'enlèvement et de l'assassinat du père Jerzy Popieluszko sur son subordonné, le capitaine Grzegorz Piotrowski.

Inculpé d'instigation et d'assistance au crime et désigné par Piotrowski comme « l'inspirateur

sans lequel rien n'aurait été possible », le colonel Pietruszka a plaidé non coupable en se présentant à la barre. « Je plaide non coupable, a-t-il dit, car les charges retenues contre moi reposent seulement sur des calomnies de Piotrowski », qu'il a décrit comme un policier modèle ayant toutes ses propres actions ».

Le colonel a affirmé n'avoir jamais envisagé de recourir à la

force contre le père Popieluszko, même s'il a reconnu avoir tenu en septembre dernier des réunions avec Piotrowski et le colonel Leszek Wolski, chef du commissariat de Varsovie, « pour examiner l'efficacité de nos actions contre les activités nuisibles des curés » de la capitale. Il s'agissait selon lui de réunir des preuves compromettantes contre le père Popieluszko, afin d'amener la hiérarchie de l'Église à

obliger le prêtre à mettre fin à ses « abus de sacerdoce à des fins politiques ».

Le colonel Pietruszka a affirmé n'avoir appris l'enlèvement du père Popieluszko que le lendemain par un coup de téléphone du général Zenon Platek, le directeur du département 4, chargé des cultes au ministère de l'Intérieur. Platek a été depuis suspendu de ses fonctions pour manque de supervision de son service.

Nicaragua: le nouveau président affirme que la révolution ne pourra être vaincue

d'après AP et AFP

Daniel Ortega, chef de la junte sandiniste, a prêté serment hier à Managua comme président du Nicaragua en présence de 4 000 invités, dont le président cubain Fidel Castro. M. Ortega a profité de l'occasion pour dénoncer l'agression des États-Unis contre son pays tout en proclamant que la seule façon d'y mettre fin était de convaincre le gouvernement américain que la révolution ne pourra jamais être vaincue.

Ortega, âgé de 39 ans, a accédé au pouvoir hier sur la Place de la révolution en présence d'une foule estimée à 300 000 personnes. C'est M. Carlos Nunez, le président de la nouvelle assemblée nationale, qui a présidé à la cérémonie.

L'arrivée de Fidel Castro hier à l'aéroport Sandino de Managua a été entourée de mesures de sécurité exceptionnelles et le gouvernement sandiniste a tenu secrète, jusqu'au dernier moment, la visite de M. Castro. Ce dernier est l'un des plus ardents supporters de la révolution sandiniste et le président Ortega l'a accueilli avec l'accolade à son arrivée en sol nicaraguayen. La dernière visite de Fidel Castro au Nicaragua remonte en juillet 1980 lors du premier anniversaire de la prise du pouvoir par les Sandinistes.

Selon les observateurs, le discours du président Ortega ne comportait aucune surprise. Il s'en est pris aux États-Unis pour ce qu'il qualifie « d'agression contre le Nicaragua » et a appelé à l'approbation du plan de paix

pour l'Amérique centrale élaboré par le groupe de Contadora.

« Nous ne sommes pas des belliqueux ni des militaristes », a dit Daniel Ortega. « Si les États-Unis entreprennent une invasion directe, nous réagirons et nous anéantirons cette invasion », faisant allusion aux menaces directes d'intervention militaire américaine.

Cependant le président nicaraguayen a déclaré qu'il souhaitait une normalisation des relations avec les États-Unis ainsi qu'avec d'autres pays d'Amérique centrale.

Ceux qui ont soutenu la candidature de M. Ortega ont déclaré qu'il s'agissait de la première élection libre au pays depuis une cinquantaine d'années.

Rappelons cependant que l'opposition, la Coordination démocratique, a refusé de participer aux élections présidentielles, alléguant que les conditions de participation mises de l'avant par les Sandinistes rendaient impossible une campagne électorale juste et équitable pour tous les partis.

Pour les Sandinistes, l'élection et l'investiture du président Ortega sont cruciales pour l'acceptation sur la scène internationale d'un régime qui a pris le pouvoir à la pointe du fusil.

Enfin, le vice-président cubain Carlos Rafael Rodriguez a affirmé, selon un porte-parole du Parti libéral ouest-allemand, que Cuba n'enverra pas d'avions de combats soviétiques Mig au Nicaragua en cas d'une agression américaine contre ce pays.

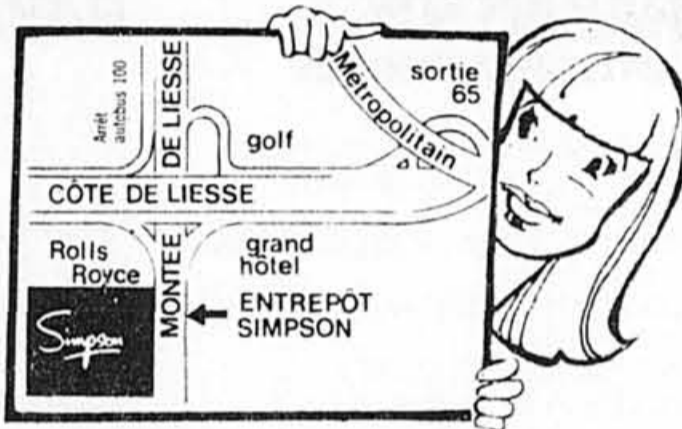


Fidel Castro est accueilli par le président Daniel Ortega à Managua. Le leader cubain est venu assister aux cérémonies d'inauguration du nouveau président nicaraguayen.

Le samedi 12 janvier de 9h à 17h. Un événement à ne pas manquer!

GRAND SOLDE À L'ENTREPÔT SIMPSON

AU
110 MONTÉE DE LIESSE SUD,
VILLE ST-LAURENT



L'endroit est facile à trouver!

EN VENANT DE L'EST:
prendre la sortie 65 sur le boulevard Métropolitain et rouler 2 milles vers l'ouest sur la route de service. Tourner vers le nord à Montée-de-Liesse, puis à gauche pour aller vers le sud sous le boulevard Côte-de-Liesse.
EN VENANT DE L'OUEST:
prendre la route de service sur le boulevard Côte-de-Liesse à la hauteur de l'usine Rollis Royce, rouler 1/2 mille à l'est de l'usine Rollis Royce, tourner à droite sur Montée-de-Liesse. Par autobus - prenez l'autobus 100 de la CTCUM, à l'ouest du métro Crémazie, jusqu'à Montée-de-Liesse. Une courte distance vous sépare maintenant de l'entrepôt Simpson.

Venez au grand solde à l'entrepôt Simpson... maintenant situé au 110, Montée de Liesse sud! Vous trouverez de tout pour la maison à des prix formidables! Vous apprécierez notre service courtois et bien entendu la fameuse garantie Simpson: "Satisfaction ou remboursement". Soyez au rendez-vous le samedi 12 janvier. Si la livraison est nécessaire, elle sera faite moyennant des frais en rapport avec l'article (sauf indication contraire). Tous les articles sont sujets à des ventes antérieures.

CANAPÉS, CAUSEUSES ET FAUTEUILS

	Orig Simpson	vente
1 seul. Causeuse "Bauhaus" en cuir brun.....	\$1099	\$799
1 seul. Canapé et fauteuil "Citation House" de style traditionnel. Recouvrement aspect velours à motif floral beige/rose pâle.....	\$1398	\$749
2 seul. Canapé et fauteuil "Bauhaus" de style contemporain. Ton lilas.....	\$698	\$399
2 seul. Canapé et fauteuil. Motif floral beige/lilas.....	Spécial	\$699
2 seul. Causeuse et fauteuil. Motif floral beige/rouille.....	Spécial	\$299
1 seul. Fauteuil assorti.....	Spécial	\$199
1 seul. Canapé et causeuse "Liberty", imprimé floral beige/rouille.....	\$1299	\$499
1 seul. Ensemble 3 pcs "Kroehler". Comprend canapé, causeuse et fauteuil. Recouvrement aspect velours cordé rose foncé.....	\$1357	\$699
2 seul. Causeuse et fauteuil "Kroehler". Recouvrement aspect velours cordé. 1 rose foncé, 1 brun.....	\$1018	\$599
3 seul. Canapé et causeuse "Liberty" de style contemporain. Imprimé floral marine et blanc.....	\$1448	\$599

ENS. DÎNETTES

	Orig Simpson	vente
1 seul. Dînette 3 pcs "Liberty". Table ronde avec 2 chaises. Fini amande.....	\$407	\$199
1 seul. Ensemble dînette 5 pcs. Table carrée blanche et rouge et 4 chaises.....	\$855	\$399
1 seul. Table ronde à piédestal. Dessus en verre, base en rotin.....	Spécial	\$79
1 seul. Dînette 3 pcs "Superior". Table à panneau abattant avec 2 chaises.....	\$283	\$149
1 seul. Table ronde à piédestal.....	\$99	\$29
1 seul. Ensemble dînette 5 pcs. Table ronde à piédestal avec base en rotin, 4 chaises.....	Spécial	\$179
1 seul. Ensemble dînette 5 pcs. Comprend table ronde et 4 chaises. Fini amande.....	\$495	\$319

DIVERTISSEMENT AU FOYER

Modèles d'étalage et de démonstration, la plupart de genre unique. Tous garantis et en bonne condition de fonctionnement.
60 seul. Téléviseurs de marques réputées. Prix orig. Simpson \$269 à \$1699
vente \$229 à \$1259
100 seul. Variétés de radios. Prix orig. Simpson \$39 à \$499
vente \$21 à \$299
60 seul. Magnétoscopes de marques réputées. Prix orig. Simpson \$499 à \$1399
vente \$349 à \$1119
80 seul. Variété de chaînes stéréo. Prix orig. Simpson \$399 à \$799
vente \$189 à \$499
Rayon 395, entrepôt seulement

FAUTEUILS D'APPOINT

Vaste sélection de fauteuils incluant fauteuils inclinables, berçants, fauteuils d'appoint et fauteuils en toile de style directeur. Tous de manufacturiers réputés. Tous à prix réduits pour solde rapide. Tous vendus "tel quel".
Rayon 401, entrepôt seulement

MEUBLES EN TECK

	Orig Simpson	vente
4 seul. Unité murale. Fini teck.....	\$199	\$109
1 seul. Vaisselier "Royal System". Fini teck.....	\$749	\$499
1 seul. Unité murale 3 pcs. Fini teck.....	\$899	\$549
1 seul. Centre pour étudiant. Fini teck.....	\$199	\$99
1 seul. Bahut et vaisselier. Teck.....	\$548	\$349
1 seul. Vaisselier "Royal System". Fini teck.....	\$749	\$499
1 seul. Unité murale avec portes vitrées.....	\$449	\$249
2 seul. Canapé et fauteuil "Burnholm". Tweed à rayures beiges/brunes. Teck apparent.....	\$849	\$599
1 seul. Fauteuil assorti.....	\$349	\$199

SALLE À DÎNER

	Orig Simpson	vente
1 seul. Ens. 5 pcs pour salle à dîner. Comprend table rectangulaire avec rallonge, 4 chaises. Style contemporain. Fini hêtre.....	\$799	\$499
1 seul. Vaisselier "H.P.L." Fini chêne.....	\$1099	\$699
1 seul. Vaisselier "Sklar Pepper". Style traditionnel. Fini chêne.....	\$1688	\$999
1 seul. Ens. 6 pcs "Braemore" pour salle à dîner. Comprend vaisselier, table à 2 rallonges, 3 chaises et 1 fauteuil. Style contemporain.....	\$2289	\$1899
2 seul. Ens. 5 pcs "Braemore" pour salle à dîner. Comprend: table ovale et 4 chaises. Style provincial français.....	\$1555	\$899
1 seul. Table "Strathroy" à double piédestal. Avec panneau abattant.....	\$739	\$449
1 seul. Ens. 5 pcs pour salle à dîner. Comprend table ovale et 4 chaises.....	Spécial	\$449

CANAPÉS-LITS

	Orig Simpson	vente
1 seul. Canapé-lit "Chadwick" de "Sealy". Recouvrement à motif écossais multi-tons de beige/brun.....	\$499	\$249
1 seul. Canapé-lit "Bauhaus" format queen. Tweed beige.....	\$799	\$369
1 seul. Canapé-lit "Sealy". Imprimé géométrique gris.....	\$799	\$599
2 seul. Canapé-lit "Kroehler" de style colonial. Tweed beige/brun.....	\$899	\$599
1 seul. Canapé-lit "Kroehler". Recouvrement cordé bleu.....	\$699	\$499
1 seul. Canapé-lit "Bauhaus". Recouvrement aspect velours bleu.....	\$489	\$349

CHAMBRE À COUCHER

	Orig Simpson	vente
1 seul. Lit matelot.....	\$519	\$299
1 seul. Ens. 3 pcs "Kroehler" pour chambre à coucher. Comprend: chiffonnier 5 tiroirs, commode triple et table de chevet. Style traditionnel.....	\$1427	\$799
1 seul. Ens. 6 pcs "Lepine" pour chambre à coucher. Comprend: commode double, vaisselier, chiffonnier avec porte, 2 tables de chevet et chevet format double. Fini chêne.....	\$1899	\$1099

MEUBLES COLONIAL

	Orig Simpson	vente
1 seul. Canapé, fauteuil et table à café assortie de "Sunshine".....	\$763	\$569
1 seul. Fauteuil assorti.....	\$199	\$149
1 seul. Fauteuil berçant coulissant "Shermag".....	\$239	\$189
1 seul. Lit matelot "Shermag". Fini érable.....	\$339	\$199
1 seul. Commode triple "Kroehler" et miroir. Fini pin.....	\$730	\$449
1 seul. Ensemble 7 pcs "Kroehler" pour salle à dîner. Comprend: table ronde avec 1 rallonge, 3 chaises, 1 fauteuil, bahut et vaisselier. Fini pin foncé.....	\$3499	\$1699



SOLDE D'APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS BEAUMARK

Valeur Simpson

79⁹⁸ à 999⁹⁸

Variété d'appareils électroménagers Beaumark incluant modèles de séries interrompues, avec quelques égratignures et certains modèles neufs dans le groupe. La sélection comprend: fours à micro-ondes, cuisinières, réfrigérateurs, lave-vaisselle, machines à laver, sècheirs et aspirateurs.
TOUS LES ARTICLES PORTENT LA GARANTIE RÉGULIÈRE BEAUMARK

AUCUN FRAIS POUR LA LIVRAISON DES APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

Rayon 430, entrepôt seulement

Étant donné l'envergure du solde d'entrepôt Simpson du samedi 12 janvier

LE CENTRE
DE SOLDE D'ENTREPÔT SIMPSON
situé au 110 Montée de Liesse Sud à Ville St-Laurent
SERA FERMÉ AUJOURD'HUI VENDREDI 11 JANVIER

Simpson
AUJOURD'HUI



Ça commence samedi...

Faut pas
manquer ça!

CHEZ SIMPSON LE BON VIEUX TEMPS EST DE RETOUR!

En souvenir
des bonnes années



voici



articles-vedettes


à



de réduction!

Tentez votre chance!
Vous pourriez gagner

- le montant de votre achat
- ou l'une des quatre

 ESCORT GL 1985

Vous n'avez qu'à remplir le bon de participation que vous remettra la caissière et à le déposer dans une des boîtes spéciales, situées près des escaliers roulants. Il y aura un tirage à midi à tous les vendredis de janvier pour le montant de votre achat et à midi à tous les samedis du même mois pour une Ford Escort GL 1985. Plus de renseignements à tous les magasins Simpson.

POUR ACHAT EN PERSONNE
SEULEMENT, JUSQU'À ÉPUISEMENT
DU STOCK.

RABAIS 50%
SUR LES PRIX ÉTIQUETÉS

SÉLECTION DE TÉLÉPHONES ET
D'APPAREILS RÉPONDANTS

Téléphones, 203

SÉLECTION DE CALCULATRICES

Calculatrices, 203

COUVERTS NORITAKE

Porcelaine, 445

VARIÉTÉ DE COUVERTS

VILLEROY ET BOCH

Porcelaine, 445

TOUS LES ARTICLES EN CUIVRE

Articles ménagers, 426

MÉLANGEUR SUNBEAM,

MODÈLE MM300

Articles ménagers, 426

CENTRE CULINAIRE SUNBEAM,

MODÈLE FPC1

Articles ménagers, 426

TOUS LES SYSTÈMES

D'ÉCLAIRAGE "STRIP" EN STOCK

Lampes, 439

MIROIR 25 X 37 PO "SHAPED

LANDSCAPE" DE WALKER GLASS

Miroirs, 451

SÉLECTIONS DE PEIGNOIRS

S.V.P. POUR DAMES

Lingerie S.V.P. pour dames 619

RABAIS 50%

SÉLECTION DE POLOJAMAS

POUR GARÇONS, 8-18

Vêtements pour garçons, 269

SÉLECTION DE PEIGNOIRS POUR

GARÇONS, 8-18

Vêtements pour garçons, 269

SÉLECTION D'ENSEMBLES

VELOURS POUR GARÇONS,

FILLETTES ET BÉBÉS, 12 mois à 6X

Vêtements pour enfants, 335

VESTES EN CUIR DE PORC

SUÉDÉ POUR HOMMES

Manteaux pour hommes, 260

SÉLECTION DE VÊTEMENTS

D'EXTÉRIEUR POUR HOMMES

Manteaux 260/manteaux S.V.P. pour hommes, 639

SÉLECTION DE COMPLETS

POUR HOMMES

Complets 260/complets S.V.P. pour hommes, 639

SÉLECTION DE VESTONS SPORT

POUR HOMMES

Vêtements 260/vêtements S.V.P. pour hommes, 639

RABAIS 50%

HOUSSE À VÊTEMENTS,

PULLMAN ET FOURRE-TOUT EN

TWEED ACRYLIQUE GRIS

Valises, 436

SÉLECTION DE VALISES

Valises, 436

ENSEMBLES D'EXERCICE 2 PCES

SIMPSON POUR GARÇONS ET

FILLETTES, 2 à 6X

Vêtements pour enfants, 335

SÉLECTION DE VÊTEMENTS

D'EXTÉRIEUR POUR GARÇONS ET

FILLETTES

Vêtements pour enfants, 335

SÉLECTION DE VÊTEMENTS

D'EXTÉRIEUR POUR FILLETTES

Vêtements pour fillettes, 336

TOUS LES VÊTEMENTS

D'EXTÉRIEUR POUR GARÇONS

Vêtements pour garçons, 269

DORMEUSES PÈRE NOËL AVEC

TUQUE ASSORTIE

Vêtements pour enfants, 335

DORMEUSES 2 PCES ROUGES

ET BLANCHES

Vêtements pour enfants, 335

ROBES ROUGES ET BLANCHES

POUR FILLETTES

Vêtements pour enfants, 335

SÉLECTION DE VÊTEMENTS

SPORT POUR JUNIORS

Variations pour dames, 302

SÉLECTION DE VÊTEMENTS

SPORT POUR DAMES

Vêtements sport pour dames, 304

SÉLECTION DE VÊTEMENTS

SPORT S.V.P. POUR DAMES

Vêtements sport S.V.P. pour dames, 617

SÉLECTION DE CHAPEAUX

POUR DAMES

Accessoires mode pour dames, 224

SÉLECTION DE FOULARDS EN

LAINE POUR DAMES

Accessoires mode pour dames, 224

SÉLECTION DE GANTS POUR

DAMES

Gants pour dames, 230

TOUS LES VÊTEMENTS

D'EXTÉRIEUR À PRIX ORDINAIRES

POUR JEUNES GENS

Variations, 278

SÉLECTION DE TENUES DE

GRANDS COUTURIERS POUR

JEUNES GENS

Variations, 278

RABAIS 50%

PANTALONS DE VILLE

VARIATIONS POUR JEUNES GENS

Variations, 278

SÉLECTION DE VÊTEMENTS

SPORT STREETSPOUT POUR

HOMMES

Vêtements sport pour hommes, 264

PANTALONS WHISPER EN

FLANELLE ET VELOURS CÔTELÉ

POUR HOMMES

Vêtements sport pour hommes, 264

VARIÉTÉ DE CHANDAIS POUR

HOMMES

Vêtements sport pour hommes, 264

CHANDAIS EGO À COL ROULÉ

POUR HOMMES

Vêtements sport pour hommes, 264

VARIÉTÉ DE CHEMISES SPORT I.

MILLER, VIYELLA, GUY LAROCHE

ET HUNT CLUB POUR HOMMES

Vêtements sport pour hommes, 264

PANTALONS DE VILLE

FLANELLE/TWEED AVEC PLIS

POUR HOMMES

Vêtements sport pour hommes, 264

VARIÉTÉ DE GANTS POUR

HOMMES

Accessoires 251/accessoires S.V.P. pour

hommes, 637

SÉLECTION DE CHEMISES DE

VILLE DE MARQUES RÉPUTÉES

POUR HOMMES

Accessoires pour hommes, 251

PANTALONS FOX EN VELOURS

CÔTELÉ POUR HOMMES

Vêtements sport S.V.P. pour hommes, 644

PANTALONS RUGGER

CEINTURÉS EN VELOURS CÔTELÉ

POUR HOMMES

Vêtements sport S.V.P. pour hommes, 644

SÉLECTION DE PEIGNOIRS EN

VELOURS POUR DAMES

Lingerie féminine, 326

SÉLECTION DE ROBES POUR

DAMES

Robes 307/robes S.V.P. pour dames, 616

SÉLECTION DE COORDONNÉS ET

DE VÊTEMENTS SPORT

DESIGNER POUR DAMES

Boutique Expression pour dames, 303

PANTALONS EN COUTIL BROSSÉ

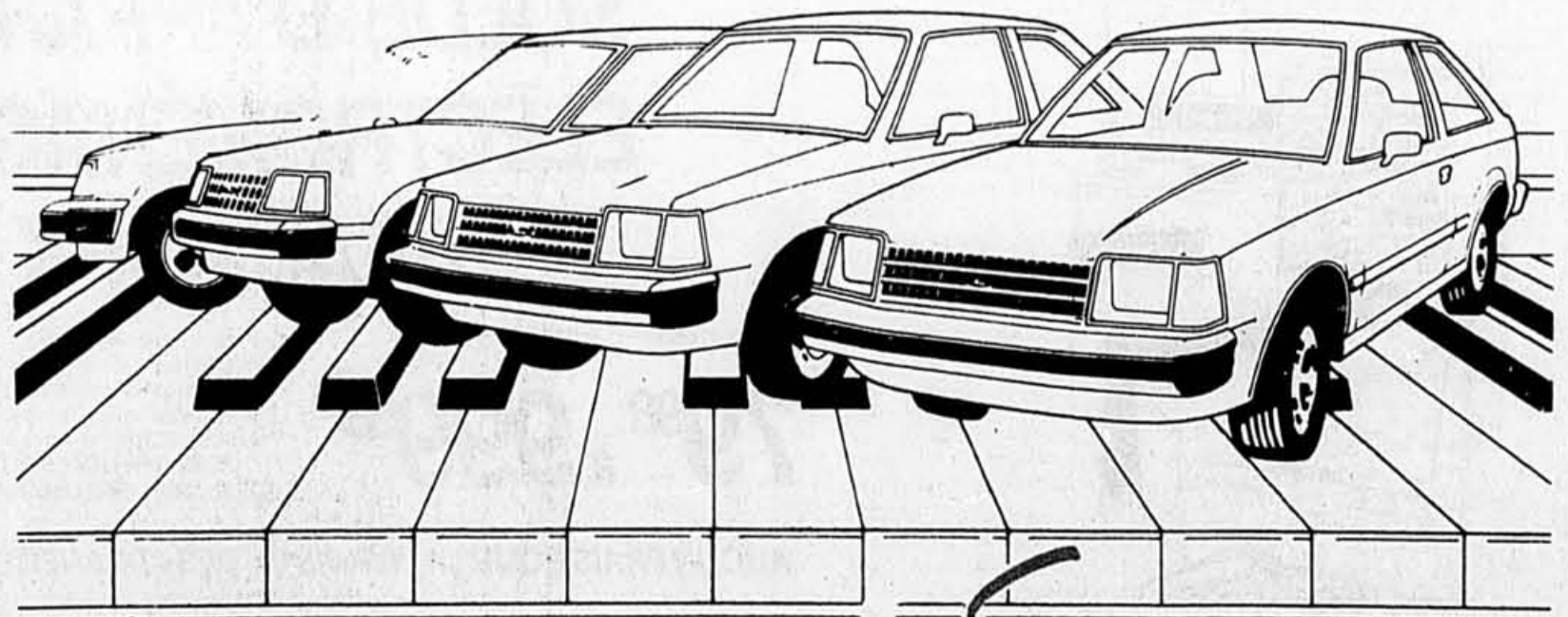
POUR HOMMES

Vêtements sport pour hommes, 264

PANTALONS POLYESTER S.V.P.

CEINTURÉS POUR HOMMES

Vêtements sport S.V.P. pour hommes, 644



AUJOURD'HUI